



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, M. GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, M. ERRAMMACH Youssef, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme CUEGNIET Monique, M. ADIGUZEL Erkan, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, M. BOSSUYT Fabrice, M. BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. BRULARD Thierry, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CARIOT Geoffrey, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CHAUVIN Michel, M. CHOKOMERT Patrice, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CORNE Laurent, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. DULONDEL Michel, M. GAUTIER Francis, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, M. HEBERT Dominique, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, M. JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M. LEVERT Cédric, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M. MOMPER Jean-Luc, Mme NEANT Jocelyne, M. NOGARÈDE Alain, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M. ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, M. SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, Monsieur VEIT Patrick suppléant de Monsieur CLOMENIL Joël

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Servane BAYRAM. a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Abdé ZAYANI

a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GILLES Hervé, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur MORILLON Marc.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

1 - Statuts d'Évreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain - Règlement Intérieur

4 – Évreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - Évreux/Angerville-la-Campagne/Guichainville-Long Buisson 3 - Aménagement Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA

6 - Centre-bourg du Boulay-Morin – Étude d'aménagement - Délégation de Maitrise d'Ouvrage

7 - Commune de GAUCIEL – Convention tripartite de rétrocession

8 - La Chapelle du Bois des Faulx – Création d'un éco point – Modification des parcelles acquises

9 - Évreux Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre

10 - Évreux Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27

11 - Commune de Miserey – Création d'un cheminement piéton - Acquisition de parcelles

12 - Évreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Évreux - Acquisition de la parcelle XT 40

MOBILITÉS

13 - Covoiturage Local - Expérimentation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 - Rapport Développement Durable 2021

ÉNERGIE

15 - Énergie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure - Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure – Tarif

17 - Subvention hébergement touristique - Le Boulay Morin - SCI CARA

ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

18 - Commune Évreux - Copropriétés Aubépine & Acacia - Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif

INSERTION

19 - Fonctionnement du Bus 56 - Soutien financier d'ENEDIS - Convention partenariale 2021

20- Autos-Partners - Création d'un Self Garage - Subvention 5 000 €

EMPLOI

21 - Nouvelle Politique Emploi d'Évreux Portes de Normandie - Axes stratégiques

COHÉSION SOCIALE

22 - Cohésion sociale et territoriale – 3^{ème} phase de programmation

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Labellisation Cité Éducative

24 - Contrat de ville Programmation 2021 – 4^{ème} phase

25 - Partenariat EPN/CICERONE - "Mise en selle en vélo" - Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de réussite éducative (PRE)

PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE

26 - CISPD - Programmation 2021 – 2^{ème} phase

PETITE ENFANCE

27 - Compétence Petite Enfance - Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Mise en place des Bonus Territoires CTG - Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

EAU ET ASSAINISSEMENT

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

GEMAPI

30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) - Adoption des nouveaux statuts du syndicat - Transfert de la compétence GEMAPI

VOIRIE

31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74 - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental

STATIONNEMENT

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux - Rapport d'activités 2020

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).

GRANDS ÉQUIPEMENTS

34 - Dispositif Pass Culture – Délibération modificative

RESSOURCES HUMAINES

35 - Direction du Cycle de l'eau - Technicien SPANC - Création d'un emploi contractuel

36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable

FINANCES

37 - Attributions de compensation provisoires 2022

38 - Exercice 2021 - Décision modificative n°1

39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP

40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

41 - Expérimentation du Compte Financier Unique CFU

42 – Débat d'orientation budgétaire 2022

REVENUS ET CHARGES

43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN Convention Ville d'Évreux/EPN

44 - Tarifs communautaires - Revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2022

45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

46 - Contrat de territoire 2017-2022 – Marcilly-la-Campagne – Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

47 - Contrat de relance et de Transition écologique 2021-2026

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver pour ce dernier Conseil communautaire de l'année. Nous avons la chance de pouvoir être ici ensemble, puisqu'il n'y a pas de jauge dans cette nouvelle urgence sanitaire – comprenez qui pourra. Nous pouvons être ici ; néanmoins, nous devons garder le masque, c'est obligatoire. Je vous demanderai de le garder même pendant vos interventions, sauf si c'est trop compliqué. Essayez de garder le masque en permanence. N'hésitez pas à utiliser du gel hydroalcoolique. Bien sûr, je suis heureux de vous retrouver ce soir.

Je vais demander à Martine PHILIPPE de faire l'appel. Si vous voulez appuyer sur votre micro, merci, allez-y.

[Mme Martine PHILIPPE procède à l'appel des conseillers communautaires.]

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 septembre 2021

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous rappelle que le quorum, en temps d'urgence sanitaire, est désormais à un tiers des membres. Nous avons donc largement le quorum. Et comme vous l'avez vu, certains d'entre vous ont deux pouvoirs, ce qui est prévu dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Je vous rappelle que notre réunion est filmée et retransmise en direct sur Internet.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 28 septembre dernier, que vous avez dû recevoir par mail ainsi qu'avec le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est adopté.

Je vous prie de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 19 octobre, 16 et 30 novembre, que vous avez reçus par mail également et qui permettent de savoir quelles sont les décisions qui ont été prises en votre nom.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 28 septembre 2021.

1 - Statuts d'Évreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

M. Guy LEFRAND

La première délibération que nous avons à l'ordre du jour, mes chers collègues, concerne la modification des compétences dans les statuts d'Évreux Portes de Normandie.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer le sujet avec les collègues maires lors de la Conférence des Maires, il vous est proposé de faire évoluer la rédaction de quatre de nos compétences facultatives. Tout d'abord, la compétence n°18, aujourd'hui libellée « Appui à la formation professionnelle » deviendrait, si vous êtes d'accord, « Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ». En effet, l'emploi, qui est un domaine sur lequel nous intervenons beaucoup et sur lequel il y aura une délibération ce soir, intervient depuis longtemps, mais cela n'avait jamais été clairement formalisé dans nos statuts. Il vous est donc proposé de nous mettre en conformité avec nos propres actions.

La compétence n°20 « Cohésion sociale et territoriale » est complétée à la demande de la Préfecture. Je vous demande d'écouter attentivement. La Préfecture nous demande de transformer « Cohésion sociale et territoriale » en « Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ».

Non, ce n'est pas de la technocratie ambiante, c'est simplement parce que les services de la Préfecture ne comprenaient pas ce que voulait dire « cohésion sociale et territoriale ». Désormais, cela sera donc beaucoup plus clair.

La compétence n°23, aujourd'hui libellée « Soutien au sport de compétition de haut niveau » concerne les domaines suivants : basket-ball, volley-ball, hand-ball. Nous vous proposons d'y ajouter le triathlon, qui a atteint le niveau national et que nous subventionnons depuis un an déjà.

Enfin, s'agissant de la compétence n°29, aujourd'hui libellée « Santé », il vous est proposé de supprimer le troisième item intitulé « Actions de développement de l'économie locale en matière de santé », dont la définition n'apparaît ni très pertinente ni très précise, d'officialiser l'unité mobile de santé, le bus médical itinérant/vaccinobus qui a été mis en œuvre pendant la crise sanitaire, et d'officialiser le portage de projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), notamment celui d'Évreux Sud, dont le projet a été délibéré en 2021, ainsi que le portage du futur PSLA qui devrait voir le jour dans le centre d'Évreux.

Je vous rappelle les débats que nous avons eus. Afin que cette compétence ne se traduise pas aujourd'hui par un transfert total au niveau de tout le territoire et afin de permettre aux communes qui le souhaiteraient de conserver et de porter elles-mêmes cette compétence « Maison de Santé », il convient de lister précisément les projets relevant de la compétence d'EPN. C'est le sujet que nous avons par exemple pour les gymnases. Ainsi, cela nous laisse une liberté totale, mes chers collègues. En effet, si un maire souhaite porter lui-même sa Maison de Santé, à titre communal, il peut le faire et continuer à le faire, et si un maire souhaite au contraire déléguer la création d'une Maison de Santé à l'Agglomération d'Évreux, il peut le faire, en modifiant simplement la liste dans la compétence précise.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ces modifications qui sont plutôt, sauf la dernière qui précise clairement les définitions des Maisons de Santé communautaires ou non communautaires sur une liste définie, des mises à jour de compétences que nous exerçons ?

En l'absence de remarques et d'observations, je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PRÉCISE** la compétence « Appui à la formation professionnelle » comme suit :

- Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ;

☞ **PRÉCISE** la compétence « Cohésion sociale et territoriale » comme suit :

- Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ;

☞ **ÉTEND** la compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau » comme suit :

- Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon;

☞ **ÉTEND** la compétence « Santé » comme suit :

- Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération

- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé

- Unité mobile de santé

- Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Évreux Sud et d'Évreux centre ;

☞ **et INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

2 - Plan de Dynamisation Commerciale Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir, mes chers collègues.

La première délibération concerne le plan de dynamisation commerciale. Vous le savez, lorsque nous avons adopté, en avril 2019, le plan Commerce, une de ses fiches actions prévoyait d'apporter un soutien financier équivalent à 50% de la CFE de la part intercommunale, suivant des critères bien précis. Pendant la période Covid, nous avons proposé de la passer à 100%. Ce soir, nous vous proposons de repasser à un régime dit normal en maintenant cette fiche mais en repassant à 50%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** pour l'année 2022, de la reprise de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain Règlement Intérieur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes dans la continuation du FISAC, pour lequel nous avons déjà passé une délibération. Vous le savez, Évreux Portes de Normandie bénéficie de nouveau du fonds FISAC. Quelques modifications sont toutefois à noter. La première est que nous avons étendu les bénéficiaires aux communes de plus de 3 000 habitants. Quatre communes sont donc désormais concernées, Évreux, Gravigny, Saint-André-de-l'Eure et Saint-Sébastien-de-Morsent, alors que le premier FISAC était simplement pour Évreux.

Je vous rappelle aussi qu'il est à noter une différence par rapport aux financeurs car, précédemment, il y avait trois financeurs (État, Conseil départemental, EPN), mais que, suite à la loi NOTRe, il n'y en a plus que deux (État, EPN).

Nous vous proposons ce soir le règlement intérieur, qui est la dernière étape avant de pouvoir proposer ces subventions aux commerces. Il est identique au précédent, mis à part les éléments que je viens de vous donner.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes là aussi sur des choses qui deviennent classiques. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) -Opération Collective en milieu Urbain qui concerne les communes de plus de 3 000 habitants, et donc l'objectif est de pouvoir intervenir sur :*

- Les investissements des commerces relatifs à leur modernisation, et leur mise aux normes accessibilité*
- Le développement de l'usage des outils numériques*
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises*
- La collaboration avec les unions commerciales dans leur programme d'animation*
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs.*

4 – Évreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne une vente de parcelles à Eure Enrobés, entreprise située rue du Luxembourg à Évreux et qui utilise une bande de terrain pour être desservie. Nous avons donc besoin de désaffecter du domaine public une portion des parcelles AM 428 et 429, comme indiqué sur le plan, que la société nous propose d'acquérir.

Le détail vous est donné : le prix pour la parcelle AM 432 est de 25 €/m² et pour les AM 428 et 429 de 10 €/m² ; ce sont les prix votés.

Nous vous demandons donc la cession de ce terrain et de cette bande de terrain.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la portion de parcelle sise à Évreux entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre ; **PRONONCE** le déclassement de la portion de parcelle entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CÈDE** à la société Eure Enrobés ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AM 432 pour 228 m² à 25 €HT/m² soit la somme de 5 700 € et la portion de parcelle d'environ 290 m² entre les parcelles AM 429 et AM 428, pour une superficie d'environ 280 m² à 10 € HT/m² soit 2 800 €, soit un montant total de 8 500 € à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue augmenté de la TVA et de créer la servitude de passage de conduite d'eau pluviale, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir.*

5 - Évreux/Angerville la Campagne/Guichainville Long Buisson 3 – Aménagement – Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA

M. Guy LEFRAND

La délibération sera traitée par Xavier Hubert. Je vous précise que, en tant que président de la SHEMA, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'une délibération relative à l'aménagement du Long Buisson 3.

Vous vous souvenez qu'il y a un peu plus d'un an, le 13 octobre 2020, nous avons décidé de confier l'aménagement de cette ZAC à la SHEMA, par voie de concession d'aménagement. Suite à cette décision, nous avons signé un traité de concession, traité qui prévoit le transfert de la propriété que nous avons acquise dans la zone du Long Buisson 3 au titre d'apport, afin d'équilibrer autant que faire se peut l'opération d'aménagement. Cet apport en nature est valorisé à hauteur de 10 €/m², soit un apport de 5 465 800 €.

Ainsi, il vous est demandé d'approuver cet apport, qui est la déclinaison du traité que j'ai rappelé il y a un instant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote)** l'apport des terrains ci-après à la concession d'aménagement du Long Buisson 3 représentant la somme de 5 465 800 € (cette somme représente une partie de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération d'aménagement, conformément à l'article 19.5 du traité de concession d'aménagement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération :*

- Commune de Guichainville : unité foncière cadastrée section AD n°5, 6, 8, 9, 19, 20, 25, ZB 2, 4 et 5 pour une superficie totale de 523 240m²*
- Commune d'Angerville la Campagne : unité foncière cadastrée section ZA n°6 et 7 pour une superficie totale de 23 190 m².*

6 - Centre-bourg du Boulay-Morin – Étude d'aménagement – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

La délibération suivante est relative à l'aménagement du centre-bourg du Boulay-Morin. Le Boulay-Morin veut aménager son centre-bourg pour répondre à trois problématiques identifiées :

- les difficultés de circulation et de stationnement autour de l'école,
- le besoin affiché d'un espace récréatif,
- la commune souhaiterait résorber une mini friche due à une maison à l'abandon en centre-ville.

La commune du Boulay-Morin s'est rapprochée d'EPN pour déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une sorte d'esquisse d'aménagement pour répondre à ces trois problématiques, qui concernent principalement la voirie, l'eau, l'assainissement et la mobilité, des compétences maîtrisées par EPN. Il vous est donc proposé de répondre à la demande de la commune du Boulay-Morin et de valider la délégation à EPN de la maîtrise d'ouvrage pour l'esquisse que j'ai évoquée.

M. Guy LEFRAND

C'est une autre façon pour l'Agglomération d'accompagner les communes. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune du Boulay-Morin, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg.*

7 - Commune de GAUCIEL - Convention tripartite de rétrocession

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, après la commune du Boulay-Morin, avec la commune de Gauciel.

M. Xavier HUBERT

La commune de Gauciel a le projet de réaliser un lotissement, rue des Lisses. Comme nous le votons assez régulièrement, il vous est proposé de signer une convention tripartite de rétrocession des voiries et espaces communs. Cette concession tripartite est signée entre l'aménageur, la commune et EPN. L'objet de cette convention est de rétrocéder la propriété des parties communes à la commune en fin d'opération et la gestion de ce qui concerne les compétences de l'Agglomération, c'est-à-dire essentiellement la voirie, l'eau et l'assainissement, à l'Agglomération, de sorte que, pendant la construction de ce lotissement, EPN sera fondé à vérifier que la voirie, l'eau et l'assainissement sont faits conformément à nos prescriptions. Il s'agit d'une délibération classique.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition de M. le Maire de Gauciel. Au contraire.

Y a-t-il des oppositions, mes chers collègues ? Bien. Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC MONCEAU EXPLOITATION (référence PA 27 280 21 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de GAUCIEL et la SNC MONCEAU EXPLOITATION, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

8 - La Chapelle du Bois des Faulx – Création d'un éco point – Modification des parcelles acquises

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la Chapelle du Bois des Faulx et la création d'un éco point.

M. Xavier HUBERT

La création de l'éco point nécessite d'acquérir la totalité de la parcelle ZA 148. Nous avons acquis il y a un peu plus d'un an une partie seulement de cette parcelle. Or, il y a nécessité de modifier l'accès de ce nouvel éco point, donc il nous est nécessaire d'acquérir la totalité de cette parcelle, d'une superficie de 1 489 m².

M. Guy LEFRAND

M. le Conseiller départemental fait montre de beaucoup de pudeur parce que c'est le Conseil départemental qui ne veut pas l'on utilise la route départementale pour accéder à cet éco point. Mais, malgré tout, nous ferons cet éco point, qui est tellement attendu à la Chapelle du Bois des Faulx. Je suppose que M. le Maire ne s'y oppose pas. Au contraire. Nous remercions la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour son accompagnement dans ce projet.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, les parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080m² et ZA 148 d'une superficie de 1 489m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

9 - Évreux – Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé, dans la délibération n°9, d'acquérir une parcelle d'un peu plus de 5 500 m² au Nouvel Hôpital de Navarre. Cette parcelle proche de l'Iton permettra de mieux assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI). Comme nous l'entretiens déjà depuis un certain temps, il était naturel que nous puissions l'acquérir pour exercer pleinement cette compétence. Il est vous précisé que l'acquisition se fera à l'euro symbolique.

M. Guy LEFRAND

Ce qui tombe bien puisque nous entretenons cette parcelle.

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** auprès du Nouvel Hôpital de Navarre dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI), une partie de la parcelle sise à Évreux cadastrée section BO numéro 410 pour une superficie de 5 502 m² moyennant le prix d'un euro symbolique. Les frais d'acte de vente et de division étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

10 – Évreux – Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec un dossier plus important peut-être.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier plus important, à Évreux cette fois-ci, concerne l'acquisition de deux parcelles pour une superficie d'un peu plus de 9 300 m², dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain de Nétreville, dont nous avons signé la convention en octobre 2018. Dans le cadre de l'exécution de cette convention et à la suite de la démolition de trois immeubles qui totalisaient environ 150 logements, EPN veut acquérir, si vous êtes d'accord, ces deux parcelles pour, d'une part, réaliser sur l'une des parcelles 15 logements individuels en accession à la propriété et ainsi avoir une certaine mixité dans l'offre de logements à Nétreville et, d'autre part, réaliser un parc paysager sur la seconde parcelle acquise. Si vous êtes d'accord, nous allons donc acquérir ces parcelles auprès de Mon Logement 27, le nouveau bailleur, à titre gracieux.

M. Guy LEFRAND

Cette délibération s'inscrit dans la poursuite de l'amélioration de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Nétreville. Y a-t-il des oppositions ? Des remarques ? Adopté. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de Mon Logement 27, à titre gracieux, pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Nétreville, les parcelles cadastrées section AN 97 et 155 d'une contenance totale de 9 355 m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

11 - Commune de Miserey – Création d'un cheminement piéton – Acquisition de parcelles

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Miserey.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'acquérir, sur la commune de Miserey, deux petites parcelles de 340 m² pour créer un cheminement piétonnier entre le parking de l'entreprise Charles River...

M. Guy LEFRAND

Le CIT, pour ceux qui sont restés sur l'ancienne dénomination.

M. Xavier HUBERT

...et le lieu de production d'un certain nombre de salariés du CIT. Cette acquisition permettrait de sécuriser le passage des salariés vers le parking de l'entreprise Charles River. Il s'agit en fait d'une bande de terrain de 340 m².

M. Guy LEFRAND

De mémoire, je crois que nous avons déjà eu une délibération par laquelle nous avons donné notre accord pour partager les coûts de création de cet espace sécurisé. Aujourd'hui, nous achetons les terrains pour pouvoir le réaliser. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de l'entreprise Charles River, à titre gracieux, pour la création d'un cheminement piéton, une partie des parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéro 126 et 255 pour une superficie d'environ 340 m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

12 - Évreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Évreux - Acquisition de la parcelle XT 40

M. Guy LEFRAND

Nous continuons dans les cheminements doux.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé d'acquérir une parcelle de 1,7 hectare au prix de 12 000 €, soit 0,67 €/m², située à proximité du lieu où sera le cheminement doux de la Cavée Boudin.

Vous savez que nous avons opté pour un tracé sud entre la Cavée Boudin et la Gare d'Évreux et cette parcelle nous permettra de réaliser ce cheminement doux.

Nous avons convenu avec le propriétaire actuel d'acquérir cette parcelle de 1,7 hectare au prix de 12 000 €.

M. Guy LEFRAND

L'idée avec cette parcelle est de créer une liaison entre le boulevard des Cités Unies et la voie verte, ce qui permettra de relier directement la voie verte depuis La Madeleine à ce niveau-là.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE D'ACQUÉRIR, dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement doux de la Cavée boudin à la Gare d'Évreux, la parcelle sise à ÉVREUX, cadastrée section XT 40 moyennant le prix de 12 000 € appartenant à la Société Immobilière Normandie Languedoc. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

13 – Covoiturage Local – Expérimentation Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Norblin, qui nous propose de travailler avec Saint-Sébastien-de-Morsent.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues,

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, nous vous proposons la mise en place d'un covoiturage expérimental local et solidaire sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, comme vient de vous le dire le Président.

Cela se passera en trois étapes :

- Dans un premier temps, la commune recevra, en mairie, les conducteurs, notera leurs trajets habituels, les horaires auxquels ils souhaitent se déplacer régulièrement, et leur fera signer une charte de bon conducteur, avec leur assurance.
- Dans un second temps, elle recevra les potentiels covoiturés, qui émettront leurs besoins ;
- Dans un troisième temps, elle mettra les références des covoitureurs à disposition des covoiturés.

Ceci représente un coût nul pour nous comme pour la mairie, puisque les éventuelles négociations financières se passeront entre covoiturés et covoitureurs.

Le dernier point non moins important est que nous nous retrouverons dans six mois pour faire un point afin de voir si ce dispositif marche bien, de manière à pouvoir l'étendre au reste de l'Agglomération, si besoin est, et également pour voir s'il est besoin de mettre en place des outils informatiques digitaux pour aider à cette mise en place.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a une demande de prise de parole dans le fond, je ne vois pas qui c'est.

Mme Isabelle COLLIN

Mme Collin.

M. Guy LEFRAND

Mme Collin, allez-y, pardon.

Mme Isabelle COLLIN

Merci, M. le Président. Chers collègues,

Les formes et les acteurs de la mobilité sont aujourd'hui pluriels et les territoires doivent s'adapter et surtout expérimenter. Ici, il s'agit, comme il a été indiqué, d'une expérimentation sur le covoiturage pour essayer – cas pratico-pratique – de limiter le trafic, notamment en direction d'Évreux.

La mairie de Saint-Sébastien est l'acteur majeur de l'animation de ce projet par son rôle de recensement et de coordination. À ce titre, elle met à disposition ses outils de communication mais aussi du personnel de mairie pour constituer le dossier, sans participation financière d'EPN.

Il s'agit d'un beau projet qui montre la richesse et l'innovation de nos communes constituant notre Agglomération. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme vous le savez, nous avons prévu ce travail sur le covoiturage dans le cadre du Scot, avec des terrains préservés dans le cadre du PLUi. C'est un travail que nous souhaitons mener. Cette expérimentation va être importante pour notre Agglomération, pour prévoir effectivement l'avenir. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** la charte de bon usage et bonne conduite du covoiturage et l'expérimentation de covoiturage local sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent.*

14 - Rapport Développement Durable 2021

M. Guy LEFRAND

Nous continuons et revenons vers M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

M. le Président, mes chers collègues, je vais vous proposer, comme chaque année, le rapport « Développement durable » qui, comme vous le savez, est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport a cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La nouveauté de ce rapport est qu'il est beaucoup plus court, beaucoup plus dense – une trentaine de pages ; il était beaucoup plus volumineux précédemment. Il est vraiment très concret et liste les actions que la collectivité mène en matière de développement durable. Je vous invite à le lire ou le relire. Nous l'avons présenté en commission n°1, où il a recueilli des remarques, et des remarques positives. Nous souhaitons que ce document soit l'occasion d'un point annuel de nos actions, et notamment des actions que nous déclinons dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de notre Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Ce rapport est effectivement très synthétique, mais cela vaut parfois de longs discours.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Comme indiqué en commission, le rapport concernant le développement durable de cette année n'a rien à voir avec celui de l'an dernier, il est complètement différent, mais dans le bon sens : il s'est enrichi des débats, des commissions, du PCAET, des projets portés par les communes, comme celui de la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent dont nous venons de parler. C'est un rapport concret et quasiment complet. Comme indiqué en commission, il reste quelques sujets demandés par le décret, qui trouveront certainement leur place dans le rapport de l'an prochain, comme la mise en place d'une commande publique durable pour aider nos entreprises locales, l'éco-exemplarité de la collectivité, le lien avec la politique culturelle menée, etc.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette évolution qui montre que notre Agglomération peut être au rendez-vous de la transition écologique.

M. Guy LEFRAND

Mais c'est Noël !

M. Xavier HUBERT

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. L'esprit de Noël souffle sur notre assemblée.

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres observations ? Je vous rappelle que nous n'allons pas voter ce rapport et qu'il s'agit simplement d'en prendre acte. Je vous remercie. Merci pour ces remarques fort positives.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2022.*

15 - Énergie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure - Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Dans le domaine de l'énergie, il est proposé à EPN de participer à un beau projet de ferme photovoltaïque au sol, dans la commune de Saint-André-de-l'Eure, sur les anciennes pistes de l'aérodrome. Nous avons repéré une zone d'une quinzaine d'hectares dont treize hectares pourraient être couverts par des panneaux photovoltaïques. Il y a peu de terrains qui se prêtent à la réalisation de projets de cette ampleur-là puisqu'il faut que le terrain soit définitivement perdu pour tout usage agricole, ce qui est le cas avec ces pistes.

Nous bâtissons ce projet de ferme photovoltaïque en même temps que deux autres projets : une fourrière animale et une déchèterie à Saint-André-de-l'Eure.

Il s'agit d'un beau projet d'ensemble, porté par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27), par une société d'économie mixte (SEM) spécialiste de la transition énergétique et par la commune de Saint-André, qui est partie prenante de ce projet.

Nous avons déjà voté ensemble et signé une convention tripartite entre la commune, l'Agglomération et le SIEGE 27. Cette convention prévoit la possibilité pour le SIEGE de s'effacer partiellement pour qu'EPN entre dans le capital du projet. Le projet comporte deux phases, dont une première phase de développement, pour vérifier si le projet est faisable et réaliser un certain nombre d'études relativement coûteuses (environ 300 K€). Il s'agit de décider ici si EPN veut être acteur – peu importe la part, ce n'est pas l'objet de la décision de ce soir – et avoir son mot à dire sur un projet de cette ampleur sur le territoire. Je tiens à préciser que, dans la phase de développement, toutes les études sont payées par le SIEGE et la SEM SPIEnR, donc il n'en coûtera rien à EPN. Ensuite, nous pourrons, si vous êtes d'accord sur le principe de la participation d'EPN, discuter avec les autres associés pour voir la hauteur à laquelle EPN peut participer à ce projet.

Je ne vais peut-être pas en dire plus.

M. Guy LEFRAND

C'est un sujet que nous avons déjà longuement abordé en Conférence des Maires.

Y a-t-il des interrogations ? M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Michel DULONDEL, du Mesnil-Fuguet, que tout le monde connaît.

Trois choses importantes : d'abord, il y a du soleil pour les panneaux à Saint-André-de-l'Eure, ce qui est bien ; deuxièmement, il y a la place pour mettre les panneaux, ce qui est très bien ; et troisièmement, cela ne m'empêchera pas de prendre mon petit avion et d'aller faire un petit tour là-bas, je n'aurai pas de problème pour décoller et atterrir. Cela me fait plaisir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela veut dire « avis favorable ».

M. Xavier HUBERT

Plus sérieusement, une étude de réverbération doit être faite.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel, écoutez, cela vous intéresse en tant que pilote d'avion.

M. Xavier HUBERT

Une étude de réverbération nous a été demandée pour les ULM, l'aérodrome et, le cas échéant, pour la base aérienne. Cela fait partie de la batterie d'études que le SIEGE et SPIEnR financent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Corne.

M. Laurent CORNE

Laurent Corne, Évreux. J'ai une petite question. Je crois qu'il y a une petite coquille dans la partie concernant la phase de construction. Je lis : « 1% = 20 000 € ; 2% = 20 000 € ».

M. Guy LEFRAND

Nous allons corriger cette erreur technique. Je suis heureux de voir à quel point nos conseillers regardent attentivement nos délibérations. Je vous en remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité. Bravo M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE de communiquer à la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure l'intention d'Évreux Portes de Normandie de participer à son capital.

16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure - Tarif

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir, chers collègues.

Cette délibération appelle à fixer le tarif d'utilisation de l'aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure. Depuis la fusion de nos collectivités en 2017, l'aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure est un équipement géré par EPN. Afin d'harmoniser la qualité des services que nous avons déjà avec l'aire d'Évreux, nous avons engagé des travaux de qualité pour remettre en valeur cette aire de camping-car : dix emplacements ont été créés à proximité du centre-ville offrant des services tels que l'eau, l'électricité, le wifi et un environnement paysager. Il a été retenu l'option d'une aire payante, avec contrôle d'accès et service de réservation en ligne. Afin d'harmoniser avec l'aire d'Évreux, nous vous proposons de fixer le tarif de la nuitée à 10 €, services inclus, hors taxe de séjour. Je rappelle que, pour des aires de ce type, le tarif de la nuitée varie entre 8 et 14 €. Avec un tarif de 10 €, nous sommes donc plutôt sur un prix raisonnable. Les camping-caristes sont soumis à la taxe de séjour, qui elle-même sera reversée à l'Office de tourisme et de commerce. Conformément à la délibération prise sur la fixation de la taxe de séjour en fonction des différents types d'hébergement, le tarif est fixé à 0,50 € par personne, le reversement se faisant trimestriellement à l'Office de tourisme. Ainsi, pour un camping-cariste qui viendrait sur cette aire de camping-car, le tarif serait donc de 11 € la nuitée pour deux personnes, taxe de séjour comprise. Il vous est donc proposé de fixer la nuitée à 10 €.

M. Guy LEFRAND

M. le Maire de Saint-André est-il d'accord ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il en est donc ainsi décidé.

Le Conseil communautaire :

*☞ **FIXE un tarif à 10 € la nuitée sur l'aire de camping-car de Saint André de l'Eure.***

17 - Subvention hébergement touristique – Le Boulay Morin - SCI CARA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Le dossier suivant est un dossier vraiment très classique de subvention d'hébergement touristique. D'ailleurs, nous sommes très contents de pouvoir en présenter régulièrement. Il s'agit ici d'un projet d'hébergement touristique sur la commune du Boulay-Morin, ce qui nous réjouit car les projets pour lesquels nous sommes sollicités se font le plus souvent au sud de l'Eure. Le dispositif d'aide à l'hébergement touristique est en faveur de la SCI CARA, dont le gérant est M. Stéphane Thinel. Le projet comprend la transformation d'un corps de ferme en trois meublés touristiques de quatre lits et deux chambres d'hôtes, dont une chambre au rez-de-chaussée classée « Tourisme et Handicap » (moteur, visuel, auditif et mental). Un accès à un espace fitness, hammam, sauna est prévu. Les travaux sont importants puisqu'ils s'élèvent à 93 725 €. Le projet répond à trois critères prévus par le dispositif. Pour rappel, lorsqu'un critère est respecté, nous abondons à 10% des travaux ; lorsque deux critères sont respectés, nous passons à 25%, et lorsque trois critères sont respectés, nous passons à 40%. Ce projet répond aux critères : handicap, grande capacité (plus de 15 lits), offre spa/sauna/piscine. Il peut donc prétendre à une subvention de 40% du montant des travaux, mais vu que le total des travaux s'élève à plus de 93 K€, la subvention est plafonnée à 20 000 €. Il vous est proposé d'octroyer cette subvention et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

M. Guy LEFRAND

C'est bien d'avoir de tels hébergements touristiques qualitatifs ; c'est très bon pour le territoire.

M. Rémi PRIEZ

Je précise que nous les visitons avant et après les travaux.

M. Guy LEFRAND

Essayez-vous la piscine ?

M. Rémi PRIEZ

Non. Nous versons la subvention une fois la réalisation des travaux constatée. D'ailleurs, vendredi, nous nous rendons dans la commune de Marcilly-sur-Eure pour visiter un gîte qui a aussi été transformé.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à la SCI CARA au titre de son projet de création de 3 meublés touristiques et 2 chambres d'hôtes, sur la commune du Boulay Morin et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

18 - Commune Évreux - Copropriétés Aubépine Acacia Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à un dossier important, présenté par Franck Bernard, concernant la prolongation du dispositif de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia.

Dans ce cadre, je vais demander à Mme Leseigneur, Mme Bandelier et M. Ettazaoui de quitter la salle. Mme Leseigneur n'est pas là. Mme Bandelier étant présidente du bailleur qui a des locaux dans ces immeubles et M. Ettazaoui ayant de la famille qui habite dans ces immeubles, ils vont quitter la salle pendant les débats et pendant le vote. Je les en remercie.

M. Bernard.

M. Franck BERNARD

Depuis fin décembre 2016, un plan de sauvegarde, dispositif de redressement des copropriétés dégradées, avec aides et accompagnement des syndicats de copropriétaires, est mis en place sur les copropriétés Aubépine et Acacia, situées du 1 au 19 rue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Évreux, secteur de La Madeleine. Le dispositif, d'une durée de 5 ans, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral, arrive à son terme fin 2021. Toutefois, l'ensemble des enjeux définis pour la période 2016-2021 n'est pas totalement atteint. Les aléas rencontrés dans le déroulement du dispositif, dont la crise sanitaire, ne permettent pas de clore cette opération. Afin de définir les contours d'une prorogation de l'action publique, une prolongation d'une année de suivi-animation avec le prestataire actuel du dispositif est dans un premier temps requise, pour :

- assurer la finalisation du préfinancement des subventions publiques porté par l'organisme SACICAP, dont la finalité est d'éviter le recours à l'emprunt par les copropriétaires ;
- redimensionner les mesures d'accompagnement de chaque copropriétaire dans le cadre d'un complément de mission sociale ;
- parfaire le recouvrement des fonds travaux et engager la phase travaux ;
- définir les conditions du portage de lots pour les situations les plus complexes de propriétaires qui ne pourraient se maintenir dans leur logement.

Ce soir, je vous demande de signer un avenant de prolongation d'une année de cette convention de plan de sauvegarde, afin de finaliser ce PDS1.

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons aujourd'hui à un taux de récupération suffisamment important auprès des copropriétaires pour pouvoir lancer les travaux en 2022. Je parle sous le contrôle de Franck Bernard. Donc, il ne s'agit pas de prolonger le dispositif en se disant « on verra bien », nous prolongeons le dispositif parce que nous savons que les travaux vont commencer dans quelques semaines ou quelques mois. La question de ces copropriétés très abîmées est importante sur ces territoires. Des bailleurs ont vendu sans se poser de questions à des couples et des familles qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté, avec un investissement qui a perdu beaucoup de sa valeur, et qui sont dans l'incapacité d'entretenir leur propre patrimoine. Il est important que nous accompagnions ces familles.

Y a-t-il des questions ? Pour mémoire, nous l'avons également votée au Conseil municipal d'Évreux hier soir. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote, Mme Bandelier et M. Ettazaoui quittent la salle et ne prennent pas part au vote) Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation d'une année de la convention du plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia sises à Évreux ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de préfinancement avec la SACICAP, organisme de préfinancement des travaux ; **DÉCIDE** le recours à une assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de déterminer les objectifs d'un dispositif renouvelé à l'échelle de chacun des immeubles ; **DÉCIDE** l'examen des conditions de mise en œuvre d'un portage de lots à l'échelle des copropriétés et **SOLLICITE** l'ensemble des subventions relatives au suivi animation de la prolongation.

19 - Fonctionnement du Bus 56 – Soutien financier d'ENEDIS – Convention partenariale 2021

M. Guy LEFRAND

Nous passons à M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, chers collègues. Merci, M. le Président.

Il s'agit d'un partenariat à renouveler avec ENEDIS, qui avait déjà entamé cette convention sur l'exercice 2020 pour accompagner le fonctionnement du bus 56. Ils souhaitent tout simplement renouveler leur engagement dans ce projet pour l'exercice 2022, avec un accompagnement financier de 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde est-il d'accord pour qu'ENEDIS nous donne 1 000 € ?

Présenté comme cela, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec ENEDIS qui souhaite participer financièrement au fonctionnement du Bus 56 à hauteur de 1 000 € et les avenants éventuels à intervenir.*

20- Autos-Partners – Création d'un Self Garage Subvention 5 000 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : le garage solidaire.

M. Mohamed DERRAR

L'objet de cette délibération est d'accompagner la création d'un self-service au sein du garage solidaire. Comme vous le savez, nous avons soutenu au sein de notre agglomération, il y a quelques années, le garage solidaire, qui a vocation à accompagner toutes les personnes qui sont en difficulté pour l'acquisition et la réparation de leur véhicule, qui peuvent être un frein à la mobilité, à la recherche d'emploi ou au maintien dans l'emploi et à la formation professionnelle.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'accompagner ce nouvel outil qu'est le Self-Garage qui consiste en la mise à disposition d'un pont, de matériel et d'équipements et d'un encadrement professionnel, pour permettre à ces personnes qui ont un véhicule qui est souvent mal réparé ou pas réparé du tout et qui devient dangereux ou qui a subi des réparations clandestines pouvant entraîner des accidents ainsi que des risques et des nuisances tant en matière de protection de la nature, l'évacuation des fluides étant faite à même le sol en bas des immeubles, que de sécurité, les réparations étant parfois hasardeuses.

L'idée est de vous proposer d'accompagner le lancement de cet atelier en self-service avec une subvention de 5 000 € pour l'acquisition de matériel complémentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons une demande de prise de parole dans le fond. Peut-être est-ce Mme Lagouge.

Mme Laure SALVAT

Bonsoir, M. le Président. Mme Salvat.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme Salvat.

Mme Laure SALVAT

Je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. Guy LEFRAND

Merci de cette précision. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je pense qu'il s'agit aussi d'un beau dossier, car cela permet vraiment de lutter contre la mécanique sauvage.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** (Mme Salvat ne prend pas part au vote) une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS pour la mise en œuvre du Self Garage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS et les avenants éventuels.*

21 - Nouvelle Politique Emploi d'Évreux Portes de Normandie – Axes stratégiques

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de vous faire part de notre volonté concernant la politique d'emploi.

Comme vous le savez, l'emploi fait partie de nos priorités, et c'est un point qu'il nous a paru pertinent de revoir suite à la fin du protocole 2020 du PLIE.

Avec la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale, la politique de l'emploi a évolué, les territoires sont désormais un échelon important, incontournable pour une meilleure politique de l'emploi. Comme vous le savez, la question de l'emploi fait débat, attire beaucoup l'attention et nous lui donnons beaucoup d'énergie au sein de l'Agglomération. Nous avons par exemple investi énormément dans des dispositifs d'aide et d'accompagnement tels que les actions d'insertion par l'activité économique (IAE), l'accompagnement aux porteurs de projets avec CitésLab et la PEPITE, la plateforme Mobilité et le soutien des entreprises dans leurs recrutements.

Le protocole PLIE est le dispositif sur lequel nous nous sommes appuyés pour accompagner les demandeurs d'emploi. Il s'agissait souvent de personnes très éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui, après la fin du protocole 2020, nous souhaitons améliorer, conforter, consolider notre politique de l'emploi. Un constat nous a permis de travailler à l'amélioration de notre politique : une multitude d'acteurs accompagnent de façon renforcée tous ces demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, notre volonté est d'être plus en adéquation avec nos compétences, à savoir l'attractivité et le développement économique de notre territoire, avec une politique ambitieuse, opérationnelle et plus dynamique autour de l'emploi, la formation et la création d'entreprises. Pour ce faire, et après avoir réfléchi avec l'équipe et les services sous la présidence de M. Lefrand, nous avons ciblé quatre axes que nous vous proposons de voter ce soir :

- le soutien aux entreprises dans leurs projets de recrutement ;
- la promotion des métiers, des filières et des formations ;
- le repérage et la préparation des publics proches de l'emploi ;
- les actions territoriales inclusives avec les clauses sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activités.

Ce sont quatre axes qui nous paraissent importants et pour lesquels il va nous falloir être plus efficaces pour mieux répondre aux attentes des entreprises. Voilà de façon synthétique les quatre axes importants que nous vous demandons de valider et de mettre en application, dans la mesure du possible, avec tout ce qui incombe en termes d'organisation du service.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Salvat.

Mme Laure SALVAT

J'avais une suggestion sur un futur travail que nous pourrions établir ensemble pour savoir, par secteur, quelles sont les communes d'EPN qui ont le plus de besoins en matière d'emploi et de chômage et s'il y a plus de demandeurs d'emploi dans le secteur rural ou dans le secteur urbain. Mais c'est peut-être un travail à faire aussi avec l'ANPE. Pardon, Pôle Emploi. Je pense que vous avez saisi le sens de ma remarque.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

De toute façon, la politique de l'emploi porte sur toute l'agglomération. Nous avons déjà une idée. Le bus 56, par exemple, est positionné dans les secteurs où il y a le plus de demandeurs. Mais l'idée est aussi que tout ce qui est fait soit fait en direction de toute l'agglomération et pas seulement en direction des grandes communes. Évidemment, tout ce travail va être fait, il sera minutieux, et il sera encore plus en adéquation avec le résultat auquel nous voulons arriver. Nous ne faisons évidemment pas cela tout seuls, nous travaillerons avec les institutions telles que Pôle Emploi et avec tous les acteurs susceptibles d'apporter une contribution, des acteurs avec lesquels nous travaillons d'ailleurs déjà. Et, évidemment, la contribution des uns et des autres est la bienvenue.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, Mme Salvat, il est important de savoir où sont les demandeurs d'emploi mais, là, l'objectif est plus ambitieux quant à cette redéfinition de la politique de l'emploi car il s'agit d'avoir une vision globale, de savoir où sont les offres d'emploi, de savoir quels sont les types d'offres d'emploi, de savoir quelles sont les formations dont les chefs d'entreprise ont besoin pour pouvoir accueillir des demandeurs d'emploi. L'objectif est vraiment d'avoir une vision globale, c'est-à-dire savoir où sont les demandeurs d'emploi, certes, mais aussi et surtout pouvoir leur offrir des formations, les orienter, le problème de l'orientation des jeunes restant majeur, et savoir où sont les entreprises qui recrutent et quels sont les types de profils qu'elles recherchent. Cela va au-delà du demandeur d'emploi lui-même ; ce qui nous importe aujourd'hui avec cette nouvelle politique de l'emploi, c'est vraiment la mise en relation des uns et des autres.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'était une délibération importante ce soir.

Le Conseil communautaire :

☞ **ARRÊTE** les axes stratégiques de la nouvelle politique de l'Emploi suivants :

1. Le soutien des entreprises dans leur projet de recrutement
 2. La promotion des métiers, des filières et des formations
 3. Le repérage et préparation des publics proches de l'emploi afin de sécuriser les mises en relation sur des offres d'emploi
 4. Les actions territoriales inclusives avec les clauses sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activité
- **et AUTORISE** les services d'Évreux Portes de Normandie à effectuer un travail de co-construction et de coordination des plans d'actions opérationnels avec le système d'acteurs institutionnels composés de l'État, de la Région, du Département et du Service Public de l'Emploi.

22 - Cohésion sociale et territoriale – 3ème phase de programmation

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec des choses beaucoup plus classiques.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la troisième et dernière phase de programmation de subventions en direction des actions des porteurs de projets.

Le premier projet, porté par la Manufacture, est pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, avec des permanences « Numérique pour tous ». Il s'agit là encore de travailler sur la fracture numérique.

Le deuxième projet, porté par CONCEPTIC, concerne également des ateliers « Numérique pour tous » à Saint-Sébastien-de-Morsent. Il s'agit de 2 heures de cours d'informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines.

La subvention s'élève à 3 000 €.

Le troisième projet, porté par la MJC, concerne des animations socioculturelles sur l'agglomération et, plus précisément, l'organisation d'animations socioculturelles à partir de 2021 sur l'ensemble des territoires, en appui sur les structures d'animation de la vie sociale, devant aboutir à un événement fédérateur à l'été 2022.

La subvention s'élève à 8 920 €.

M. Guy LEFRAND

Une délibération classique. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 14 920€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN
1	La Manufacture	Saint-Sébastien-de-Morsent	Permanences « Numérique pour tous » à Saint-Sébastien-de-Morsent Permanence d'accès au Numérique 2h par semaine sur 34 semaines présence d'un intervenant de l'association pour animer le nouvel espace numérique. Action complémentaire à celle de Conceptic ci-dessous	3 000 €
2	CONCEPTIC	Saint-Sébastien-de-Morsent	Ateliers « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent 2h de cours informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines. Action complémentaire à celle de la Manufacture ci-dessus.	3 000 €
3	M.J.C	EPN	Animations socio culturelles Organisation d'animations socio culturelles à partir de 2021, sur l'ensemble des territoires et en appui sur les structures d'animations de la vie sociale, devant aboutir à un événement fédérateur à l'été 2022.	8 920 €
TOTAL 3ème phase de programmation				14 920€

23 - Labellisation « Cité éducative »

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous, mes chers collègues.

Cette délibération porte sur le label « Cité éducative ».

Mes chers collègues, vous le savez, depuis maintenant plus d'une trentaine d'années les inégalités ne cessent de se creuser, sur notre territoire comme sur bien d'autres territoires. Selon la sociologie de votre famille, selon l'école que vous fréquentez, selon vos origines, selon l'endroit où vous habitez, les chances de réussite ne sont pas toujours les mêmes. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de la Ville ont proposé un nouveau dispositif appelé « Cités éducatives », qui est un label d'excellence permettant de mobiliser un certain nombre de moyens financiers, matériels et humains importants, de manière à réduire les déséquilibres de développement, notamment sur la question scolaire, et en particulier pour les habitants issus ou domiciliés dans les quartiers de la politique de la ville de notre agglomération qui, comme vous le savez, sont au nombre de trois. Cette Cité éducative va permettre un accompagnement individualisé, renforcé pour les enfants de 0 à 25 ans mais aussi pour les jeunes adultes qui rencontrent un certain nombre de difficultés. Cet accompagnement renforcé, ce soutien, s'exprime de la maison à l'école, de l'école à une activité para- ou périscolaire, et ensuite jusqu'au retour à la maison. Avant l'école, pendant l'école, autour de l'école et après l'école. Ce qui vous est demandé ce soir, mes chers collègues, c'est d'autoriser notre Président à solliciter les subventions auprès de l'État, de manière à ce que les axes que nous avons définis, à ce que les actions que nous imaginons ensemble sur le territoire avec notre partenaire qu'est l'Éducation nationale puissent se mettre en mouvement. Alors, nous faisons acte de candidature, puisque ce label est quelque chose d'assez précieux. Il y a 300 candidatures pour 70 villes/collectivités qui seront retenues. À ce stade nous n'avons pas encore les résultats, c'est-à-dire les décisions de la commission ad hoc qui se tiendra pour identifier les villes, les collectivités et les territoires qui pourront bénéficier de ce label, mais nous avons bon espoir d'y arriver puisque nous avons constitué, grâce aux services de l'Agglomération mais également à l'ensemble des partenaires parties prenantes de ce dispositif, plutôt un bon dossier qui, nous l'espérons, retiendra l'attention des gens des ministères.

M. Guy LEFRAND

Et quand aurons-nous la réponse ?

M. Driss ETTAZAOUI

Vraisemblablement, à la fin du mois de janvier, mais il est probable qu'une première liste, une *short-list*, sorte dès le mois de janvier. Début janvier.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à ce que nous essayions de récupérer de l'argent pour nos enfants ? Je vous en remercie chaleureusement.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents au projet de Cité Éducative porté par EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes.*

24- Contrat de ville – Programmation 2021 – 4ème phase

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le Contrat de ville. Je me dois de vous préciser, mes chers collègues, que le projet de délibération du dossier papier des élus comportait une erreur, vous avez eu la version rectifiée sur le Cloud dès l'envoi de la convocation, et M. Ettazaoui va vous donner la version actualisée.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président, pour cet éclairage. Effectivement, il y a eu une petite coquille dans le tableau présenté en annexe et même dans la délibération. Le montant qui sera octroyé, si vous êtes d'accord, à l'ensemble des associations dont les noms et les opérations figurent dans le tableau annexé s'élève donc à 26 370 €, sur un certain nombre de politiques publiques : l'éducation, dont nous venons de parler, la culture, le sport mais également la solidarité. Il s'agit de la quatrième et dernière phase pour cet exercice.

M. Guy LEFRAND

Mme Lagouge ou Mme Salvat.

Mme Nathalie LAGOUGE

Mme Lagouge. Bonsoir à toutes et à tous.

Je souhaite intervenir sur les subventions du Contrat de ville. En effet, de nombreux projets présentés par les écoles des quartiers « Politique de la ville » ne sont pas subventionnés par EPN. Pourtant, à la lecture de la délibération, il est noté que vous attribuez aujourd'hui 26 370 €. Il restait donc plus de 35 K€ que vous avez décidé de ne pas attribuer et qui sont donc, de fait, perdus pour les habitants de ces quartiers ; avant cette attribution, il restait en effet 61 K€. Les besoins sont pourtant très nombreux, les demandes vous sont parvenues, mais vous avez décidé de ne pas donner suite à la plupart d'entre elles sous prétexte qu'elles ne sont pas des actions autour du français et des mathématiques. Je souhaiterais vous rappeler les deux premiers objectifs de la politique de la ville : lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté, les fractures sociales, économiques, numériques et territoriales et, deuxièmement, garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. Les projets que vous avez décidé de ne pas financer via EPN sont des projets essentiellement autour de la culture et du mieux vivre ensemble. L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants de la politique de la ville car ils ouvrent les quartiers prioritaires, contribuent à améliorer leur image et contribuent aussi à l'émancipation de chacun, et particulièrement des plus jeunes. Les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale jugeaient pourtant ces projets très riches et souhaitaient leur financement. Vous jugez-vous plus experts que les enseignants et les inspecteurs ? Pourquoi refusez-vous obstinément de les financer ?

Nous faisons le vœu ici que vous changiez votre façon de faire pour les subventions de l'an prochain. Je sais que la parole de l'opposition n'a que peu de poids dans cette enceinte et que nous ne serons pas entendus ce soir, mais je tenais à exprimer notre opinion sur le sujet.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas d'élus d'opposition dans cette enceinte, il n'y a que des conseillers communautaires qui travaillent au bien commun.

M. Ettazaoui, si vous voulez répondre.

M. Driss ETTAZAOUI

Quelques éléments, M. le Président, si vous le permettez. J'entends ce que vous dites, Mme Lagouge, sur l'argent dont vous pensez qu'il est perdu pour les habitants des quartiers prioritaires. Pour ma part, je pense qu'il est gagné pour le contribuable. Notre logique, et l'état d'esprit qui nous anime, c'est de gérer l'argent public et l'argent du contribuable en bon père de famille et de ne pas distribuer l'argent à tout va parce que qu'il nous reste de l'argent. Comprenez-vous ? Nous ne pouvons pas nous dire que parce qu'il nous reste 35 K€, même si les opérations ne sont pas conformes aux attendus de cette intercommunalité, nous allons les distribuer quand même. Ce n'est pas notre façon de faire, nous préférons effectivement qu'ils ne soient pas dépensés. Et par conséquent, ce sont aussi des économies pour notre intercommunalité, Mme Lagouge.

Ensuite, concernant les subventions dans le cadre du Contrat de ville, laissez-moi vous rappeler que nous n'avons aucune obligation à financer le Réseau d'Éducation Prioritaire. Je le dis, je le répète. Je le dis à chaque fois : c'est vraiment la volonté manifeste, délibérée, déterminée, enthousiaste de cette assemblée que de financer le Réseau d'Éducation Prioritaire. Il appartient normalement à l'Éducation Nationale de financer l'Éducation Nationale, et notamment les écoles et les projets, etc. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans un certain nombre de villages et de communes où ce ne sont pas les maires et les intercommunalités qui financent les projets portés par les écoles mais bien l'Éducation nationale. Ici, c'est une volonté délibérée, je le rappelle, de notre Agglomération. Pour avoir travaillé sur des sujets relevant de la politique de la ville sur d'autres territoires, nous sommes un cas assez exceptionnel. Et laissez-moi vous rappeler – je le répète systématiquement – que j'avais proposé au Président de supprimer et de réorienter les crédits affectés au Réseau d'Éducation Prioritaire vers d'autres opérations et que celui-ci m'a dit que, même si cela relève des prérogatives de l'Éducation nationale, nous ne serons jamais suffisamment de deux ou trois pour assurer la promesse républicaine dans les quartiers de la politique de la ville.

C'est le deuxième élément de ma réponse, Mme Lagouge. Nous avons déjà eu des discussions sur le sujet, sur ce que nous pouvions financer et, effectivement, nous travaillons sur les fondamentaux. Nous pensons qu'avant de financer un certain nombre de projets, nous devons aider nos enfants à mieux lire, à mieux écrire, à mieux compter. Tout commence par là. J'ai le souvenir d'une discussion que nous avons eue lorsque vous souhaitiez que nous financions des xylophones. Eh bien, non, Mme Lagouge, je suis désolé, nous ne financerons pas des xylophones, ni pour votre école ni pour d'autres écoles. Ce qui est important pour nous, c'est de financer les fondamentaux et d'élever nos enfants à partir de l'écriture, de la lecture et du savoir compter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Lagouge.

Mme Nathalie LAGOUGE

Ce que vous dites là est en totale contradiction avec ce que vous avez dit pour la délibération précédente, à savoir que les inégalités étaient fortes en matière de culture, etc. Ce que vous êtes en train de dire est totalement aberrant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Les services ont-ils noté les abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE (moins 5 abstentions), au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 26 370 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	ACTIONS	EPN	ÉTAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COÛT DU PROJET
VILLE D'ÉVREUX	Madeleine	Maison des Arts : Éducation artistique et culturelle – Stage de découverte hors les murs	2 500 €		2 500 €
EAC RUGBY	Madeleine, Nétreville	Inclusion par le rugby des jeunes des QPV au travers de la mobilité	3 000 €		3 000 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS D'ÉVREUX	Madeleine Nétreville Navarre	Opération « Golf pour tous »	3 800 €	Reversement du financement de l'État ayant transité par le budget de l'Agglomération (7 500 €)	3 800 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS D'ÉVREUX		Opération un « Noël pour tous »	3 000 €	Reversement du financement de l'État ayant transité par le budget de l'Agglomération (7 500 €)	3 000 €
MANCHES RETROUSSÉES AVEC CHRISTIANE	Madeleine Nétreville Navarre	Maraudes alimentaires dans les quartiers	6 000 €		6 000 €
SOLIDARITÉ CITOYENNE	Madeleine	Accompagnement scolaire des collégiens (CLAS)	1 000 €		1 000 €
L'ASSOCIATION LES ROUTES DU FUTUR	Madeleine Nétreville Navarre	Préparation au concours d'éloquence	1 500 €		1 500 €
LA MANUFACTURE	Madeleine Nétreville Navarre	Numérique pour tous	5 570 €	6 000 €	11 570 €
TOTAL			26 370€	6 000 €	26 370€

25 - Partenariat EPN/CICERONE – "Mise en selle en vélo" – Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de Réussite Éducative (PRE)

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Ettazaoui, avec le partenariat entre EPN et CICERONE.

M. Driss ETTAZAOU

Merci, M. le Président.

CICERONE est un opérateur associatif du territoire, qui travaille sur l'ensemble du territoire communautaire et qui collecte au sein de chacune de nos déchèteries les vélos usagés pour les remettre en état et les vendre à des prix modiques. Nous avons demandé cette année à CICERONE, pour cette année et également pour les années à venir, de signer une convention de partenariat avec notre Agglomération, de manière à ce que sur l'ensemble des vélos qui sont collectés, 25 puissent être offerts, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PER), à des enfants dont les familles n'auraient pas les moyens d'acheter un vélo et de permettre la mobilité de leurs enfants entre la maison et l'école ou même pour sortir en balade. Nous avons réussi à obtenir cela, et je remercie l'association CICERONE d'avoir accepté aussi spontanément et volontairement cette proposition de nous offrir tous les ans 25 vélos pour nos enfants. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le territoire et pour nos enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE la mise en œuvre l'opération de récupération de vélos en déchèterie au profit de CICERONE ; DÉCIDE le lancement d'une action partenariale avec CICERONE pour permettre l'attribution de vélos aux enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Éducative d'EPN ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention partenariale liée à ces deux projets et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

26 - CISPD – Programmation 2021 – 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Enfin, la deuxième phase de la programmation du CISPD, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOU

Merci, M. le Président.

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'EPN, nous avons délibéré et voté ici la stratégie en matière de tranquillité publique sur l'ensemble du territoire communautaire. Dans le cadre des enjeux qui ont été identifiés, nous vous proposons de retenir deux opérateurs : la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent et l'UFOLEP pour deux subventions, l'une liée à la citoyenneté et à l'intégration par le sport et l'autre liée également à l'intégration par le sport, dans le cadre du CISPD, pour un montant de 3 350 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions et fonds de concours ci-après pour un montant total proposé de 3 350 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Part EPN
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			
Objectif 4.1.1 <i>activités sportives sur horaires décalés.</i>	UFOLEP	Éducation à la citoyenneté par le sport UFOSTREET	2 100 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – Fonds de concours aux communes			
Objectif 4.1.4 <i>acquisition communale de petits équipements sportifs innovants</i>	Saint- Sébastien-de-Morsent	Acquisition d'une table de tekball	1 250 €
TOTAL			3 350 €

27 - Compétence Petite Enfance Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

Nous passons à M. Royoux.

M. Claude ROYOUX

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'assurer les modalités de fonctionnement de la Petite Enfance. Dans le cadre de la prise de compétence « Petite Enfance » au 1^{er} janvier 2018 par EPN, il convient de formaliser, par conventions, les relations entre l'Agglomération et les communes de Gravigny, Le Val David et Saint-Sébastien-de-Morsent, qui mettent à disposition les structures nécessaires au fonctionnement de la compétence. Les conventions concernent donc :

- les prestations fournies par les communes de Gravigny, Le Val David et Saint-Sébastien-de-Morsent qui seront remboursées par Évreux Portes de Normandie ;
- les mises à disposition des locaux pour la commune du Val David.

Ces conventions ont pris effet au 1^{er} janvier 2021 et s'achèvent au 31 décembre 2021, elles pourront être renouvelées deux fois par tacite reconduction pour une période d'un an. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela relève du bon fonctionnement. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services et de mise à disposition des locaux établies pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ; **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services de la partie des bâtiments du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien-de-Morsent et de Gravigny nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Relais petite enfance du Val David et de conventions établies à compter du 1^{er} janvier 2021 ; **APPROUVE** les termes des conventions de mise à disposition des locaux de la commune du Val David et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.*

28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Mise en place des Bonus Territoires CTG – Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

M. Guy LEFRAND

M. Royoux va nous parler de la transformation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Claude ROYOUX

Tout à fait. Nous en parlons beaucoup en ce moment. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un dispositif liant la CAF de l'Eure et l'Agglomération pour une durée de 4 ans (2019/2022). Ce dispositif est un outil financier au service de la politique éducative. Il permet de percevoir des financements de la CAF (à hauteur de 55% de la dépense EPN contractualisée) pour le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance et pour les postes de coordination CEJ Petite Enfance. À la suite du transfert de cette compétence, le service Petite Enfance a pris en charge ce dossier pour la partie petite enfance d'EPN. Afin de pouvoir bénéficier des majorations des bonus territoire CTG, liées au plan rebond pour les structures petite enfance, il convient de dénoncer le CEJ qui concerne la compétence petite enfance d'EPN et de signer les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour chaque équipement et/ou action, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. Ainsi, le fait de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse et d'adhérer à la CTG va nous permettre de bénéficier d'un bonus de 72 K€. Il vous est demandé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour chaque équipement et/ou action de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions sur ce dossier ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DÉNONCER** le Contrat Enfance Jeunesse « Petite Enfance » 2019/2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Eure pour chaque équipement et/ou actions de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».*

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

M. Guy LEFRAND

Nous passons à un sujet qui vous intéresse tous, mes chers collègues, et qui intéresse particulièrement nos habitants : le tarif de l'eau.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président. Chers collègues.

Comme le Président et moi-même nous y étions engagés, nous allons maintenir encore cette année le prix de l'eau, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'augmentation quelle que soit l'inflation à venir, qui risque d'être relativement importante. Donc, le prix de l'eau et de l'assainissement reste le même.

On a souvent évoqué par le passé, notamment dans la presse, que le prix de l'eau à Évreux était exceptionnel, que nous étions champions de France. J'ai des statistiques qui malheureusement sont de 2019. Après avoir un peu baissé le prix de l'eau pendant deux ans, nous ne l'augmentons pas. De ce fait, les statistiques de 2019 que nous avons actuellement nous montrent que nous ne nous situons pas dans les seuils hauts au niveau national des prix de l'eau et de l'assainissement ; nous sommes en dessous de ces seuils. Mais j'ai une certitude, dès que nous aurons les statistiques 2020 et 2021, et étant donné que, contrairement aux autres communes environnantes, nous n'augmentons pas nos prix, nous serons au moins dans la moyenne, voire en dessous de la moyenne. Nous vous communiquerons ces statistiques. Nous suivons cela de près avec les services, comme nous suivons de près le budget Eau et Assainissement. Je me suis engagé à les donner en 2^{ème} commission et nous sommes en train de les affiner. Je remercie d'ailleurs les services qui ont fait un travail remarquable. Vous allez tous être destinataires de ce document qui nous montre quelles sont nos perspectives financières pour les années qui viennent. Aujourd'hui, nous devons être économes et continuer à fournir de l'eau de qualité à tous les abonnés, en quantité suffisante, et c'est ce que nous essayons de faire avec mon collègue Christophe ALORY, en charge de la qualité de l'eau.

Nous avons tout de même, dans le cadre de l'équité, une commune qui dépassait l'entendement : la commune de Muzy.

M. Guy LEFRAND

Sympa pour Muzy !

M. Alain NOGARÈDE

Nous avons donc décidé de baisser le prix pour l'harmoniser sur le niveau des communes de l'ex GEA. Il s'agit d'une première étape. En effet, dès que nous pourrions harmoniser les prix, nous le ferions. Harmoniser les prix vers le haut serait facile, mais vous vous feriez houspiller par tout le monde, moi inclus. Donc je veux bien harmoniser, mais harmoniser, pour moi, c'est plutôt par le bas. Or, actuellement, le budget ne peut pas le permettre. Mais dès qu'il le permettra, nous essayerons d'aller dans cette direction. Je vous remercie de votre compréhension, mais sachez que nous nous en occupons et que nous avons bien conscience que l'eau représente quand même un coût important dans le budget des gens. On parle de pouvoir d'achat, de pouvoir dépenser en l'occurrence. Nous avons bien conscience de cela. Et de plus, excusez-moi, c'est personnel, mais je m'occupe à la Ville d'Évreux du chauffage urbain, et croyez-moi, il vaut mieux que je m'occupe bien des charges des locataires et des charges des habitants car, sinon, je ne pourrais plus sortir dans la ville. Voilà ce que je voulais vous dire, mais sachez que nous sommes de tout cœur avec vous pour nous occuper du prix de l'eau et de l'assainissement.

[Les conseillers communautaires applaudissent M. Nogarède.]

M. Guy LEFRAND

On voit qu'il ne boit que de l'eau cet homme-là !

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à tous. Cédric Levert, maire de Mousseaux-Neuville.

Je me permets d'intervenir concernant une partie qui ne relève pas d'EPN : la partie taxes et redevances. Pour la commune de Mousseaux-Neuville, la redevance « pollution domestique » est aujourd'hui de 0,38 €/m³ et je vois qu'elle passe à 0,42 €/m³. Je voulais connaître la recette magique car cela représente une augmentation de plus de 10%.

M. Alain NOGARÈDE

À Mousseaux-Neuville, vous étiez à 0,38.

M. Cédric LEVERT

Oui.

M. Alain NOGARÈDE

Eh bien, vous restez à 0,38. C'est une erreur.

M. Cédric LEVERT

D'accord. Merci.

M. Alain NOGARÈDE

C'est clair et net. Je vais quand même vérifier ce que vous me dites.

M. Cédric LEVERT

Forcément, il y a toutes les communes en dessous.

M. Guy LEFRAND

Sérieusement, il faut regarder cela attentivement.

M. Alain NOGARÈDE

C'est cela, c'est une erreur. Il n'y a pas de problème.

M. Guy LEFRAND

Nous allons quand même regarder cela attentivement.

Vous l'avez bien compris, au-delà de la façon de notre vice-président, après avoir baissé le prix de l'abonnement, après avoir baissé le prix de l'eau il y a trois ans maintenant, l'objectif est désormais la stabilité, c'est-à-dire ne pas suivre l'inflation, ce qui nous permet de mettre fin aujourd'hui à une légende urbaine concernant le prix de l'eau qui serait particulièrement chère à Évreux, légende qui concernait d'ailleurs plus l'assainissement que l'eau potable. Nous sommes en train de finaliser les statistiques relatives à ce qui se fait ailleurs de manière à ce que vous puissiez avoir des éléments de réponses pour vos habitants.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est d'accord pour ne pas augmenter le prix de l'eau, et même le baisser pour la commune de Muzy ?

M. Alain NOGARÈDE

Vous êtes d'ailleurs invité à trinquer à Noël ou au jour de l'an avec un verre d'eau à Muzy.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, M. le Vice-président.

Le Conseil communautaire :

☞ **HARMONISE** les tarifs d'eau potable de la commune de Muzy sur le niveau des communes de l'« ex-GEA » et **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (tarifs identiques à 2021).

30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) – Adoption des nouveaux statuts du syndicat – Transfert de la compétence GEMAPI

M. Guy LEFRAND

Nous allons changer de Vice-président et passer à M. Alory.

M. Christophe ALORY

Ce n'est pas facile de reprendre après M. Nogarède.

Comme d'habitude, je vais vous parler d'eau. La délibération d'aujourd'hui porte sur une modification des statuts de SBV4R. Le SBV4R est l'un des quatre syndicats de rivière de notre territoire qui gèrent la partie GEMAPI. Sur notre territoire, le SMABI gère l'Iton, le SMAVA gère l'Avre et deux syndicats gèrent la rivière Eure, le SIRE2 et le SBV4R. Au mois de septembre, ce dernier syndicat a décidé par vote de prendre la compétence « prévention des inondations » (PI) dans ses compétences. Ils ont voté cette modification de statuts et ils demandent maintenant aux EPCI impliqués dans ce syndicat de rivière de valider ce choix.

Ce qui est important, c'est qu'ainsi que nous l'avons vu avec les vice-présidents des trois autres EPCI, les clés de répartition financières ne changeront pas. Financièrement, cela ne changera donc absolument rien. Par ailleurs, nous avons décidé de ne pas changer nos représentants au sein du syndicat.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est clair, net et concis. Les communes concernées sont au courant de ce sujet, qui a fait l'objet d'échanges et de débats avec les différents conseils municipaux concernés.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), avec le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat et **RECONDUIT** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes-sur- Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur- Eure)

Suppléants :

M. Laurent BERNHART (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennnes-sur-Eure)

Mme Caroline STEPHAN (Marcilly-sur- Eure)

31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74 Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue du Petit Clos dans la commune du Plessis-Grohan, il a été convenu de canaliser les eaux pluviales vers le fossé longeant la RD 51 via le fossé de la RD 74. Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit déléguée à EPN. Par conséquent, une convention est à signer entre le Conseil Départemental de l'Eure et EPN. La présente convention a pour objet de confier à EPN l'intégralité des missions nécessaires au bon déroulé administratif et technique des différentes phases d'études et de réalisations des travaux. Après l'achèvement des travaux, à l'issue de la réception des travaux en présence des entreprises et des parties de la présente convention, et de la levée des réserves, les ouvrages seront mis à disposition du Département qui en assurera la gestion et l'entretien. S'agissant de la participation financière, le coût de l'opération est estimé à 40 K€ Hors TVA. Ces travaux étant uniquement nécessaires pour la gestion pluviale de la rue du Petit Clos, il est proposé qu'EPN prenne intégralement en charge le coût global de cette opération. Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions à ce que nous rejetions les eaux de pluie dans les fossés du Département ? Nous sommes d'accord, dit comme cela. Je vous en remercie. Merci mesdames et messieurs les Conseillers départementaux.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec le Département de l'Eure, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'exutoire de la rue du Petit Clos au Plessis-Grohan.*

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux – Rapport d'activités 2020

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite le rapport d'activités de la société QPark pour les parkings.

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

À Évreux, il y a deux parcs de stationnement : l'Hôtel de Ville et la Gare. Au départ, une DSP a été confiée par la Ville à QPARK pour une durée de 25 ans, jusqu'en 2033. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, vous avez le rapport, il est passionnant à lire. Ce que l'on peut dire, concernant l'Hôtel de Ville, c'est que le parc de stationnement, largement ventilé, a 270 places sur deux niveaux, avec caisses automatiques, paiement en espèces, contact, etc. Il dispose d'une entrée et de deux sorties et est accessible sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le parking de la Gare est un parc en enclos de 290 places, avec caisses automatiques, disposant d'une entrée et d'une sortie, et accessible également sept jours sur sept. La fréquentation du parking de l'Hôtel de Ville a baissé de -26% du fait de la crise sanitaire et celle du parking de la Gare de -64%, les gens n'ayant pas pris le train pendant la crise sanitaire. Concernant les investissements, malgré le confinement, QPARK dit avoir énormément investi, pour reprendre les termes du rapport. Les travaux suivants ont été réalisés :

- rénovation de l'enrobé, renouvellement du marquage au sol, suppression du bungalow et remplacement par un abri plus adapté pour le parking de la gare ;
- renouvellement de l'éclairage et mise en place de LED sur les deux parkings ;
- renouvellement du matériel de péage des deux parkings ;
- installation d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques.

Comme à chaque fois, le rapport précise qu'il y a eu une enquête de satisfaction sur le service rendu auprès du public. L'enquête étant globale, aucune différence n'est faite entre les deux parkings.

La situation, l'accueil, l'information et la signalétique sont passés d'une note de 7/10 en 2019 à 8,6/10. La facilité à trouver une place obtient une note de 8,5/10 contre 6,6/10 en 2019, ce qui est peut-être aussi lié aux efforts du service Voirie ou de la Ville d'Évreux. La facilité d'accès pour rentrer dans le parking obtient une note 7,9/10 contre 4,5/10 en 2019. La qualité du badge d'accès pour les abonnés obtient une note de 8,3. En matière de sécurité, les espaces sont considérés comme bien éclairés. En matière de propreté, énormément de progrès sont à noter.

Mais il est vrai que, comme ils ont été moins sollicités, ils ont eu le temps de faire des travaux et de nettoyer. Voilà tout ce que je peux vous dire. Vous avez le rapport, vous pouvez le lire.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que pendant longtemps les relations avec QPARK ont été très compliquées car ils ne répondaient pas du tout à nos demandes. Lorsque nous leur avons fait savoir que nous étions prêts à reprendre nous-mêmes la gestion des parkings, ils se sont réveillés d'un seul coup et se sont mis à faire des travaux et à nettoyer. Comme quoi, de temps en temps, une petite intervention vaut plus que de longues lettres.

M. Guy DOSSANG

Il est vrai que le niveau du parking de l'Hôtel de Ville est excellent ; il faut le dire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Avez-vous des remarques ou des observations sur le sujet ? Nous commençons à pouvoir échanger avec QPARK sur l'avenir du quartier de la Gare, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, puisque les relations avec ce délégataire et la notion de parking seront l'un des sujets importants qui nous intéresseront sur ce secteur de la Gare.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2020.*

33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).

M. Guy LEFRAND

Mme Coulong va nous parler d'un sujet qui intéresse toutes nos communes du sud de l'agglomération.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir, chers collègues. Merci, M. le Président.

Il s'agit donc d'une délibération concernant l'élimination et la valorisation des déchets et la convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries de SITREVA qui se trouvent dans l'agglomération de Dreux. Actuellement, les usagers des communes énumérées dans la délibération ont la possibilité d'accéder à trois déchèteries de l'Agglomération de Dreux, gérées par SITREVA. Le tout, bien sûr, est payant et se fait à des tarifs différents. Dans le cadre d'une rationalisation de l'activité et afin de continuer de permettre aux usagers des communes précitées de continuer à utiliser ces équipements, il est prévu d'uniformiser le prix de passage dans ces trois déchèteries, à savoir 17 € HT/passage. Auparavant, le passage était facturé 25 €. Nous vous demandons donc d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année à venir.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un sujet important dont nous avons souvent eu l'occasion de parler. Nous avons notamment échangé sur ce sujet lors d'une Conférence des maires où vous étiez insatisfaits de l'accompagnement qui était fait. Après d'âpres négociations, nous avons réussi à nouer ce partenariat avec SITREVA, qui facture malgré tout 17 € le passage, ce qui est quand même monstrueusement cher.

Mme Rosine COULONG

C'est un vrai problème.

M. Guy LEFRAND

Aussi, l'un des sujets qui sera à l'ordre du jour – et là, je vous alerte, mes chers collègues maires – est qu'il serait bien d'essayer de demander à vos administrés de faire le moins de passages possible avec le plus de volume et de matière possible à chaque fois. Si vous avez des personnes âgées qui vont deux ou trois fois par semaine en déchèterie avec trois bouteilles vides, cela va nous coûter une fortune. Je pense qu'il y a un vrai travail à mener – je le dis car, encore une fois, cela va être facturé à l'Agglomération. Il va être important de sensibiliser aussi nos habitants au fait de ne pas y aller chaque jour pour très peu mais au contraire d'essayer d'avoir les volumes les plus raisonnables possibles. Mme Savel.

Mme Frédérique SAVEL

Tout d'abord, je voulais vous remercier pour cette convention que vous allez bientôt signer. Et puis, pour compléter ce que vous venez de dire, je crois qu'il y a effectivement, de la part de SITREVA, une modification du mode de passage, c'est-à-dire que désormais nous aurons des points et que nous ne pourrons plus passer plus de cinquante fois par an si nous sommes en voiture ou plus de vingt-cinq fois par an avec voiture et remorque. Je pense que cela va dans le bon sens. C'est un petit peu compliqué à expliquer aux habitants, mais nous allons y arriver.

En tous cas, cela va effectivement dans le bon sens de ce point de vue-là. Alors, de ce fait, je me pose des questions sur l'attractivité qu'aura la déchèterie mobile à partir du moment où nos habitants pourront continuer à aller à SITREVA. Après cinquante passages, ils paieront leurs passages.

Mme Rosine COULONG

C'est ce qu'il fallait dire. Au bout d'un certain nombre de passages, les usagers devront payer. En fait, je devais rencontrer SITREVA cette semaine avec l'association des maires du canton de Saint-André et, pour des raisons qui lui sont propres, SITREVA n'a pas voulu et nous avons reporté le rendez-vous au mois de janvier. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, je pense que la déchèterie mobile est importante. Quand on voit le nombre de passages qu'il y a eu dans les déchèteries mobiles quand les gens y ont été sensibilisés, c'est important. Néanmoins, il est vrai qu'il faut peut-être que nous ajustions le calendrier et que nous fassions de la sensibilisation auprès de notre population. Je pense toutefois que ce n'était qu'un début pour la déchèterie mobile et que ce début est très positif. Je peux vous dire, par exemple, qu'elle est passée à Croth très récemment et qu'alors qu'il y avait tout de suite après le ramassage des encombrants, beaucoup de gens sont venus déposer à la déchèterie mobile. Alors, je pense qu'une sensibilisation doit être faite, ce qui éviterait que les personnes aillent dans ces déchèteries qui sont encore très chères et dans lesquelles il leur faudra payer après un certain nombre de passages dans l'année. D'ailleurs, vous dites cinquante, mais pour l'instant SITREVA ne m'a pas donné de nombre. Je pense qu'il est important que nous sensibilisions l'ensemble de notre population.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle malgré tout que nous sommes dans une période intermédiaire, puisque comme vous avez trouvé que la déchèterie mobile était insuffisante et que nous vous avons écoutés, nous avons signé ce partenariat, avec beaucoup de difficultés, avec SITREVA. La tarification au passage est déjà un avantage car, auparavant, nous payions un forfait sans pouvoir avoir accès au nombre de passages réalisés.

Mme Rosine COULONG

Ce forfait était de 500 K€ à l'année.

M. Guy LEFRAND

C'est cela. Nous payions un forfait de 500 K€ par an sans savoir qui allait aux déchèteries et pourquoi. Ensuite, nous avons tout le travail qui va être mené, notamment pour la création d'éco-points dans ce secteur, donc nous avançons. Nous sommes allés trop vite à un moment, nous avons fait attention à faire marche arrière de manière à ce que les habitants ne soient pas lésés, mais nous allons continuer à construire cette politique de gestion des déchets.

M. Fabrice Bossuyt.

M. Fabrice BOSSUYT

En tant que président de l'association des maires du canton, je peux vous dire que la réunion qui était prévue demain est repoussée au mois de janvier parce que SITREVA a une assemblée extraordinaire demain soir et ne peut donc être à deux endroits différents. En tant que maire, je vous remercie de l'effort fait pour l'année prochaine, car nous allons être tranquilles avec nos administrés pendant une petite année. Deuxièmement, serait-il possible que vos services nous aident à communiquer sur le fait de ne pas aller à la déchèterie avec peu de choses. Serait-il possible de nous aider dans cette communication, de manière à ce que nous ayons tous la même communication et que nous puissions communiquer correctement ?

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr. Nous allons demander au service Communication de travailler sur le sujet. C'est une bonne idée.

Mme Rosine COULONG

Bonne idée.

M. Guy LEFRAND

M. Douard.

M. Daniel DOUARD

J'irai dans le même sens que mon collègue M. Bossuyt, avec lequel je suis tout à fait d'accord. Et merci aux services de bien vouloir continuer notre déchèterie, qui était vraiment un gros sujet d'inquiétude. Je vois mon collègue Sylvain Boreggio qui hoche de la tête. Il est vrai que nous en entendions énormément parler. Alors, bravo, c'est très bien d'avoir continué comme cela. Nous comprenons bien. Et comme le demande M. Bossuyt, il faudrait que nous sensibilisions notre population pour que nous puissions diminuer le plus possible la facture pour l'Agglomération. Merci encore.

M. Guy LEFRAND

Merci. La seule remarque que je ferai, M. Douard, c'est que ce ne sont pas les services qui ont décidé mais vous.

C'est vous qui l'avez voulu, et l'intérêt de ce Conseil communautaire et des Conférences des Maires est aussi que vous puissiez nous alerter lorsqu'il y a des sujets qui manifestement ne correspondent pas à vos attentes et à celles de nos administrés. C'est toute l'importance de la façon dont nous travaillons dans cette Agglomération. Il faut peut-être que je le mette aux voix tout de même. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les apports effectués par les usagers des communes d'Acon, Courdeманche, Droisy, Illiers-l'Évêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, Épièdes, Serez, L'Habit, Bois-Le-Roy, Croth, Marcilly-sur-Eure, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Muzy et Saint Germain sur Avre dans les déchèteries de Dreux, La Madeleine de Nonancourt et Ivry-la-Bataille (au coût de 17 € HT/passage).

34 - Dispositif Pass Culture - Délibération modificative

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio, pour un dossier majeur.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'une modification du dispositif « Pass Culture » que nous avons passé en Conseil communautaire le 29 juin dernier. Je vous rappelle que le Pass Culture s'adressait aux jeunes de 18 ans afin qu'ils puissent accéder à la culture, et lors de cette présentation, l'État nous avait proposé des plafonnements. Il y avait plusieurs types de plafonnements dans lesquels nous pouvions nous inscrire et nous avons fait le choix de nous inscrire dans un plafonnement de 20 K€ pour aider ces jeunes de 18 ans, 20 K€ totalement pris en charge par l'État. Or, il y a eu un changement de gouvernance au sein de la société Pass Culture et ils ont souhaité modifier leurs statuts. Ils ont supprimé ces divers plafonnements et, donc, nous devons modifier notre délibération de l'époque et supprimer ce que nous avons indiqué concernant le plafonnement à hauteur de 20 K€ pour chaque établissement.

M. Guy LEFRAND

De toute façon nous n'avons pas trop le choix si nous voulons intégrer le dispositif Pass Culture.

M. Sylvain BOREGGIO

Et nous maintenons bien sûr le Pass Culture.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de modifier le chapitre 2 de la Délibération 2021-06-29/41 en retirant la mention suivante : « ...avec un plafonnement à hauteur de 20 000€ pour chaque établissement ».

35 - Direction du Cycle de l'eau – Technicien SPANC – Création d'un emploi contractuel

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite deux dossiers de ressources humaines, mes chers collègues.

Vous le savez maintenant, c'est une habitude, lorsque nous avons des agents contractuels de grande qualité que nous voulons absolument garder, nous avons dorénavant tendance à passer des contrats de trois ans au lieu de contrats d'un an. Pour faire exception, je vous propose, pour le poste de technicien SPANC, la création d'un emploi contractuel pour deux ans. Pourquoi deux ans au lieu de trois ? Parce qu'à l'issue de ces deux ans, cet agent pourra passer en CDI. Nous arriverons à la limite des six ans de CDD, donc l'intérêt est de lui faire ce CDD pour deux ans avant de le « céder », si j'ose ce barbarisme. Y a-t-il des oppositions ? Vous savez à quel point le SPANC est important et à quel point il est important pour nous d'avoir des techniciens de qualité et de pouvoir les garder et les stabiliser sur notre territoire.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la création d'un emploi de Technicien SPANC pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B et ce en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- *Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*
- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable

M. Guy LEFRAND

Le deuxième sujet est similaire si ce n'est que la durée du CDD est de trois ans pour cet emploi contractuel de technicien transports/mobilité durable. L'agent en poste nous donne particulièrement satisfaction et nous serons heureux de pouvoir le garder pendant trois ans.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE la création d'un emploi de Technicien Transports – Mobilité durable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; DÉCIDE que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; et PRÉCISE les conditions ci-après de recrutement :

- *Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*
- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers des transports de personnes et scolaires. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

37 - Attributions de compensation provisoires 2022

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant passer au binôme infernal, si j'ose dire, avec Bruno Groizeleau et Sylvain Boreggio, pour toute la partie Finances de notre assemblée de ce soir.

Je donne la parole à Sylvain Boreggio pour les attributions de compensation provisoires.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'un sujet habituel que nous retrouvons chaque année avant le vote du budget et qui nous amène à valider les attributions de compensation provisoires avant qu'elles ne deviennent définitives ; elles ne deviendront définitives qu'après que nous aurons eu connaissance du Compte administratif 2021, bien entendu. Je rappelle que ces attributions de compensation sont validées par la CLECT composée de l'ensemble du Conseil communautaire. Afin que les communes puissent continuer à toucher le douzième qui leur est versé chaque année sur ces attributions de compensation avant le vote du budget, nous vous proposons d'accepter ces attributions de compensation provisoires, qui sont le reflet de celles de 2021.

M. Guy LEFRAND

Nous gardons la même chose par rapport à 2021 et nous corrigerons, si besoin est, à l'issue du Compte administratif.

M. Sylvain BOREGGIO

Si besoin est.

M. Guy LEFRAND

Voulez-vous ajouter quelque chose, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, je voulais, avant que nous attaquions les sujets relatifs aux finances, mettre à l'honneur deux personnes avec lesquelles j'ai eu la chance de travailler.

La première, c'est Grégory TRUMP, notre Directeur général adjoint Ressources, qui va nous quitter pour poursuivre sa brillante carrière. C'est la vie, c'est normal. Merci, M. TRUMP, pour l'excellent travail réalisé depuis trois ans à la direction des Finances et bon vent pour la suite de votre carrière.

La deuxième personne est Annie CROZET, qui va nous quitter pour prendre une retraite bien méritée. Vous connaissez tous Annie CROZET, madame Fonds de Concours et Contrats. Merci Mme CROZET pour votre professionnalisme, votre compétence, votre disponibilité au service des communes. Bonne retraite bien méritée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous pouvons les applaudir.

[L'assemblée applaudit.]

M. Sylvain BOREGGIO

Vous nous avez devancés, M. Groizeleau, car nous avons prévu, avec M. le Président, de remercier ces personnes en fin de séance, mais vous avez raison de le faire tout de suite.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau est toujours en avance sur nous. Aviez-vous des remarques à faire sur les AC provisoires, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, M. Boreggio a très bien expliqué. Elles sont provisoires. Nous sommes obligés de passer cette délibération...

[Un problème de connexion rend inaudibles les propos de M. Groizeleau.]

M. Guy LEFRAND

Cela ne passe pas très bien. Nous allons voir. Si cela ne passe pas bien, nous vous reprendrons en audio. Je vais mettre aux voix ces attributions de compensation provisoires, qui permettent tout de même à nos communes de continuer à fonctionner. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2022 ; **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCÉDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

38 - Exercice 2021 – Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

La Décision modificative n°1 sur l'exercice 2021, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette Décision modificative est plutôt simple. Il s'agit de procéder aux amortissements de subventions perçues pour les budgets Eau, Assainissement et Croix Prunelle et de transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 23 afin de verser les acomptes sur la demande d'affermissement de la tranche optionnelle pour les travaux de renouvellement du réseau des eaux usées. Il s'agit donc d'une décision modificative toute simple.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Aucune.

M. Guy LEFRAND

Aucune. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget 2021.

39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux modifications d'AP/CP et d'AE/CP.

M. Sylvain BOREGGIO

Je commencerai par un rappel pour nos jeunes élus qui ne sont peut-être pas encore familiarisés avec les AP/CP.

M. Guy LEFRAND

Nos nouveaux élus en tous cas.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a aussi de jeunes élus parmi nous ; nous faisons office de vieux dinosaures, nous.

Il s'agit des autorisations de programme et des crédits de paiement en investissement, qui nous permettent d'étaler sur plusieurs années, notamment pendant la durée des travaux, les investissements et les sommes à verser pendant cette période, plutôt que de débloquer une somme globale la première année qui pénaliserait fortement nos finances. Malheureusement, lors de l'acheminement de ces travaux, des aléas peuvent survenir nous obligeant à différer dans le temps, en repoussant la date des travaux ou parfois même en l'avancé, comme nous allons le voir ce soir. Ainsi, la première modification d'AP/CP concerne l'extension de la zone de collecte. Nous avons prévu un crédit de paiement en 2021 de 178 239 € et il sera reporté sur 2022.

Par ailleurs, nous retrouvons, pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement, une modification inverse, puisque nous avons prévu pour 2022 un crédit de paiement de 201 452 € et que nous allons l'avancer à 2021, les travaux ayant été réalisés cette année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations sur le sujet ? Même vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP dans le cadre de la Décision modificative 1 sur 2021.

40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le mandatement des dépenses d'investissement.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument, M. le Président. Il s'agit également d'une délibération habituelle avant le vote du budget pour pouvoir continuer à honorer nos investissements et nos fournisseurs éventuels pour tout ce qui est engagé. Il est proposé de pouvoir engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits à la section d'investissement sur les crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une AP/CP. Si vous êtes d'accord, nous pourrions délibérer dans ce sens. Tout ce qui est inscrit est repris dans les tableaux que vous avez en annexe, point par point. Et tout cela, juste avant le vote du budget qui aura lieu en février.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Là aussi, j'invite ceux qui n'auraient pas fait ou qui l'auraient oublié à le faire pour vos communes respectives.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2022 tels que connus fin 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

41 - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

M. Guy LEFRAND

Avant le débat d'orientation budgétaire, nous avons le dossier concernant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), qui est une conséquence du passage au référentiel M57.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous sommes en expérimentation, dirons-nous, sur le M57 – cela va faire râler nos services.

Dans le cadre du référentiel M57, l'État a eu la bonne idée de donner la possibilité de simplifier les choses, notamment en regroupant deux exercices comptables, le compte de gestion et le compte administratif en un seul document qui s'appellera le Compte Financier Unique (CFU). Notre Agglomération va donc le tester dès l'année prochaine. De toute façon, cela deviendra une obligation pour les comptes de l'exercice 2023.

M. Guy LEFRAND

C'est une simplification a priori.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est une simplification.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Cela va vraiment dans le bon sens.

M. Guy LEFRAND

Cela va dans le bon sens, absolument. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à **SIGNER** tout document permettant l'application de la présente délibération.

42 – Débat d'orientation budgétaire 2022

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons maintenant au débat sur le rapport d'orientations budgétaires. Certains parlent de DOB et d'autres de ROB, donc nous faisons les deux en même temps.

Je vais laisser Sylvain Boreggio commencer à faire la présentation.

Il y a normalement un Power Point, je crois – un diaporama, en bon français.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, une présentation vous est proposée.

M. Guy LEFRAND

Allez, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons tout d'abord vous présenter le contexte économique, qui nous sera plutôt favorable, ce dont nous nous réjouissons. En effet, comme vous allez le voir, nous profiterons d'une croissance économique prévue à +6,25% ainsi que d'une fiscalité tout aussi favorable, avec une taxe sur la valeur ajoutée estimée à + 5,5% et un coefficient de revalorisation forfaitaire estimé à + 1,8%, ce qui aura un impact non négligeable sur nos recettes.

Je poursuivrai par un petit zoom sur le projet de loi de finances 2022, qui nous concernera également tous dans nos communes.

Parmi ces mesures majeures, il y a tout d'abord la réforme des indicateurs financiers. Ils permettent notamment de calculer la dotation globale de fonctionnement.

Leur mode de calcul va évoluer avec la suppression de la taxe d'habitation – et c'est là que les communes seront concernées. L'impact du nouveau mode de calcul va se mettre en place progressivement entre 2023 et 2028.

Autre mesure majeure : une hausse non négligeable de 5 M€ de la DSU et de la DSR, qui vont passer de 90 à 95 M€. Bien entendu, toutes les communes éligibles à ces dotations bénéficieront de ces augmentations.

Nous voyons là les mesures renforcées pour soutenir l'investissement :

- stabilité des FCTVA, DETR, DPV, DSID ;
- augmentation de la DSIL, qui passe de 570 à 907 M€.
Nous verrons que 337 M€ sont fléchés au titre du CRTE, que nous évoquerons juste après ce rapport d'orientation budgétaire.

Ce qui fait un global de 8,9 Md€.

Nous allons maintenant nous intéresser au budget principal 2022 de notre collectivité.

Nous rappelons simplement qu'Évreux Portes de Normandie souhaite tenir ses engagements malgré le contexte de crise sanitaire qui ne nous est pas forcément favorable :

- en augmentant le niveau d'investissement,
- en continuant à produire un haut niveau de service public à l'échelle du territoire,
- en maintenant le soutien aux communes – notamment à travers les fonds de concours et la DSC,
- en développant l'économie et l'emploi,
- et, surtout, en n'augmentant pas les impôts – comme pour l'eau, nous ne bougeons pas.

M. Guy LEFRAND

Ne relancez pas M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je ne démarre pas au quart de tour.

M. Sylvain BOREGGIO

Vient une petite présentation sur l'épargne et la capacité de désendettement, un petit zoom entre l'année 2019 et la projection pour l'année 2022. Nous pouvons constater, au BP 2022, que notre autofinancement brut va passer à un peu plus de 18 M€, que l'épargne nette va un petit peu augmenter pour passer à 3 417 000 € et que notre capacité de désendettement, dont Bruno Groizeleau ne manquera pas de parler, passe de 12,2 à 9,8 années, ce qui est plutôt bien. L'année 2022 se présente bien. M. Groizeleau, je sais que vous allez vouloir intervenir.

M. Guy LEFRAND

Nous vous entendons plutôt mal.

M. Bruno GROIZELEAU

La capacité de désendettement est un ratio qui ne sert à rien...

[Un problème de connexion rend inaudibles les propos de M. Groizeleau.]

M. Guy LEFRAND

Nous vous entendons très mal. Je vais vous appeler par téléphone et nous vous prendrons en audio, si vous le voulez bien. Si vous voulez bien prendre le téléphone, je vous appelle. Je suis désolé, ce sont les inconvénients du direct. [M. Lefrand appelle M. Groizeleau par téléphone.]

M. Sylvain BOREGGIO

M. Groizeleau va vous réexpliquer. J'aurai pu résumer mais nous allons lui laisser ce privilège.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez y aller.

M. Bruno GROIZELEAU

Est-ce bon ?

M. Guy LEFRAND

L'entendons-nous mieux ?

M. Bruno GROIZELEAU

M'entendez-vous là ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Bruno GROIZELEAU

Alors, je reprends. Je disais que la capacité de désendettement est le ratio qui ne sert à rien sauf pour les banquiers. C'est-à-dire que les banquiers le regardent de près et quand ce ratio s'élève à 14 ans, ils commencent à être frileux à prêter aux collectivités. Nous nous apercevons ici que le ratio passe de 12 à 9 ans, donc nous n'aurons pas de problème à trouver des financements.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cédric Levert.

M. Cédric LEVERT

Merci. Ce résultat n'est-il pas en partie tronqué par la taxe GEMAPI ? En effet, nous constatons un accroissement de 15,5 M à 18 M€, si je vois bien, mais avec le vote de la nouvelle taxe, nous avons la partie verte qui croît de manière forte. Or, ces taxes vont bien servir à financer un programme de protection des mares et autres. Donc, finalement, dans les faits, c'est plutôt neutre.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, forcément la taxe GEMAPI intègre ces montants, mais à hauteur de 1,2 M€ ; elle n'en représente pas la totalité. Mais c'est vrai, vous avez raison, elle y participe.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, c'est sûr, mais il ne faut pas oublier que, sur les exercices 2019 et 2020, il y avait des charges de fonctionnement GEMAPI mais qu'il n'y avait pas de recettes en face.

M. Guy LEFRAND

Accessoirement, oui. Ce n'est pas une mauvaise remarque. Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons. Nous allons regarder ensuite le budget principal.

Du côté des recettes réelles de fonctionnement, sur le BP 2022, nous serons à 91 893 000 €, soit une évolution d'un peu plus de 4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, vont augmenter d'un peu plus de 2,563 M€. Notre épargne brute va augmenter de 1,4 M€.

On vous indique le taux d'épargne brute en pourcentage : son évolution sera de 2,97% en 2022.

Le remboursement du capital va passer à 8,4 M€, soit une augmentation de 1,4 M€. Notre épargne nette va, quant à elle, augmenter de 60 K€ pour se chiffrer à 671 K€. Il vous est précisé en dessous que le remboursement du capital passe de 7 M à 8,4 M€, une hausse assez intéressante.

En investissement, les dépenses d'équipement augmentent également, passant de 23,6 M€ à 29,7 M€ et l'emprunt d'équilibre passe de 18,3 M€ à 24,9 €. Pour rappel, l'emprunt d'équilibre est ce qui est fait aujourd'hui dans le budget prévisionnel 2022, mais, bien entendu, au vu du résultat du Compte administratif 2021, cet emprunt d'équilibre va forcément varier, et varier à la baisse.

M. Bruno GROIZELEAU

Là, nous sommes dans un système où nous réalisons l'ensemble des investissements. Or, on s'aperçoit que, quand on réalise 70% des investissements inscrits, ce sont des bonnes années. Je me rappelle que lorsque je suis arrivé en 2014, le taux de réalisation était de 38%. Donc, vous voyez, même si nous avons inscrit 29 M€ à notre budget, nous ne réaliserons pas cette année les 29 M€. L'emprunt d'équilibre sera aussi corrigé au regard du résultat du Compte administratif et du décalage sur les investissements.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Nous allons continuer avec les recettes de fonctionnement.

Du côté des recettes de fonctionnement, nous voyons qu'en matière d'atténuation de charges, nous subissons une baisse de 20 K€ ; que les produits des services augmentent de 372 K€ ; que les impôts et taxes augmentent de 1 938 152 €, ce qui s'explique effectivement par la nouvelle taxe GEMAPI ; que les dotations et subventions augmentent de 1 853 748 €, ce qui, comme nous avons pu le voir en tout début, s'explique par la revalorisation des valeurs locatives, qui a un impact non négligeables sur ces recettes ; que les produits de gestion courante augmentent de 7 106 € ;

que les produits financiers, quant à eux, baissent de 124 K€ et les produits exceptionnels de -4 100 €. Globalement, nos recettes augmentent d'un peu plus de 4 M€, soit 4,58%. Il vous est précisé en dessous les points qui sont à regarder. S'agissant de la GEMAPI, j'en ai parlé lors de la présentation du tableau. L'évolution des bases fiscales de + 1,8% a un effet non négatif. La fraction de TVA pour compenser la TH va elle aussi augmenter, de 5,5%, soit + 1 M€. Ce sont des impacts non négligeables. Les subventions de fonctionnement augmentent de 900 K€ en 2022 en raison principalement de la reprise du SICOSSE, qui, comme nous le verrons, entraînera également des dépenses. Les produits des services augmentent de 372 K€ en raison des frais de refacturation en interne, ce que nous évoquerons aussi tout à l'heure lorsque nous aborderons la Mobilité.

M. Bruno GROIZELEAU

Si vous le permettez, M. Boreggio, concernant le SICOSSE, nous avons reporté exactement le budget SICOSSE de 2021 sur 2022, avec les charges et les produits et, donc, les participations des communes. Si nous avons repris le SICOSSE, c'est pour faire mieux. Aussi faudra-t-il faire mieux à partir de 2023. Toutefois, ce ne sera pas un gain pour EPN mais pour toutes les communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Les communes adhérentes.

M. Bruno GROIZELEAU

Si je prends par exemple la participation du Conseil départemental par gymnase, elle est seulement de 15 K€, alors que l'entretien d'un gymnase dédié aux scolaires coûte 200 K€. Je pense que nous irons rencontrer nos conseillers départementaux pour qu'ils agissent et fassent augmenter la participation du Département à cet entretien des gymnases.

M. Sylvain BOREGGIO

Je pense, M. Groizeleau, que je demanderai directement une entrevue au Président du Département pour cela.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous pour.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous regardons maintenant le tableau concernant les dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, un gros travail a été effectué pour pouvoir rétablir ce budget et le porter à l'équilibre. Des efforts ont donc encore été demandés aux services, que je remercie pour cela. Au chapitre 011 « Charges à caractère général », nous nous apercevons que nous subissons une hausse de 3,24%, soit + 343 837 €. Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de plus de 1 M€, ce qui est normal vu que nous avons repris le SICOSSE, et l'impact de la reprise du SICOSSE sur le chapitre 012 représente 600 K€. Nous ne pouvons pas faire autrement.

Les charges de gestion courante augmentent de 1,314 M€.

Les charges financières baissent, quant à elles, de 249 K€.

Les charges exceptionnelles augmentent de 2 938 €.

Les dotations aux provisions sont de 11 190 €.

Nous retirons les dépenses imprévues de 50 K€.

Ce qui peut être précisé, c'est que, concernant les atténuations de produits, 150 K€ d'ajustement sont prévus au montant voté par la CLECT. Les autres charges de gestion courante sont augmentées de + 1,3 M€. C'est l'effet SETOM que nous avons évoqué en Conférence des Maires : il s'agit de la part EPN pour solder enfin le litige entre le SETOM, la Ville d'Évreux, les adhérents du SETOM et la société de chauffage THERMEVRA. Les charges financières baissent, quant à elles, de 249 K€ en raison d'une renégociation de la dette. Nous verrons par la suite que notre dette est aujourd'hui totalement saine. Là aussi, un gros travail de renégociation a été fait, et merci aux services de Grégory Trump de l'avoir fait et bien mené.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez vu tout à l'heure que le remboursement en capital avait augmenté. En fait, pour sortir de cet emprunt toxique, il a fallu payer un peu plus de capital mais, en contrepartie, nos charges financières, ainsi que vous le voyez sur ce tableau, ont pratiquement diminué de 150 K€. C'est donc l'effet de la renégociation. Pour le SETOM, comme l'a dit M. Boreggio, il s'agit d'un appel de fonds exceptionnel sur 2022.

Il n'y aura pas d'autre appel aux adhérents par la suite, donc nous baisserons cette ligne dans le budget 2023. Il faut quand même souligner la bonne gestion depuis maintenant quatre ans du SETOM, qui est positif depuis lors. Je pense que c'est Noël en ce moment, comme l'a dit le Président tout à l'heure, j'y crois, et je pense qu'il n'y aura plus d'augmentations dans les années à venir : les tarifs seront maintenus et peut-être même aurons-nous la bonne surprise d'avoir une baisse de notre cotisation SETOM.

M. Guy LEFRAND

Là, vous croyez vraiment au Père Noël ! Mme Coulong.

M. Bruno GROIZELEAU

J'y crois de plus en plus.

Mme Rosine COULONG

M. Groizeleau, je suis admirative de votre position. Cela dit, je vais peut-être dire aussi quelques mots par rapport au SETOM. Je suis parfaitement d'accord avec vous : la gestion comptable du SETOM a été parfaitement reprise en main, elle est très bien tenue. Cela dit, il y a tout de même des aléas que le SETOM ne peut pas envisager, par exemple la TVAP, qui n'est pas faite par le SETOM mais par l'État, qui sort les cotisations de TVAP chaque année. D'autre part, il est vrai que nous devons rembourser, comme tous les autres EPCI, la partie du chauffage qui avait été négociée, à savoir environ 400 K€ divisés sur deux ans. Pour éviter que nous ne payions cette année, et comme on ne peut pas réduire comptablement un titre de recettes qui a été établi, le percepteur ne le permettant pas, il a été décidé au SETOM, afin d'essayer d'atténuer cette charge, que nous ferions payer le même prix que l'année dernière les encombrants qui sont broyés et les encombrants qui sont récupérés plutôt que faire passer les tarifs respectifs de 1,63 à 1,69 € et de 1,69 à 1,85 €. Pendant encore trois mois, ces prix-là, qui concernent des tonnages énormes, n'augmenteront pas et resteront au même prix que l'année dernière avant le mois de mai. Cela nous permet d'avoir une charge qui sera diminuée.

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons.

Mme Rosine COULONG

Vous pouvez applaudir, c'est Noël aussi.

M. Guy LEFRAND

On verra.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons regarder les dépenses d'investissement inscrites au budget principal, puisque nous mettons l'accent sur cette priorisation accordée aux dépenses d'investissements et aux équipements. L'objectif de l'exercice est bien sûr de poursuivre l'effort d'investissement, avec près de 30 M€ de dépenses d'équipements inscrites au budget 2022. Nous vous avons cité quelques exemples, qui sont les plus flagrants, mais il n'y a pas que ceux-là :

- la déviation sud-ouest, à hauteur de 1,41 M€,
- les voiries communautaires, auxquelles nous sommes plus qu'attachés, avec 648 K€ d'études et 5,501 M€ de travaux,
- l'aménagement de la ZAC Saint-Louis, à hauteur de 1,2 M€ - un très beau projet qui va sortir de terre,
- le PPI pour la modernisation des déchèteries, pour 830 K€ - là aussi il y a une grosse attente,
- notre projet phare : la construction du centre aquatique, à hauteur de 950 K€, puisque nous ne serons que sur la phase d'études en 2022,
- le pôle de santé libéral et ambulatoire de La Madeleine, à hauteur de 2 M€,
- l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), pour un peu plus de 3 M€.

M. Guy LEFRAND

Attendez.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a une question. Pardon.

M. Cédric LEVERT

Oui, excusez-moi, j'ai encore une question. Peut-être n'est-ce pas au bon endroit, mais qu'en est-il de tout ce qui est travaux de changement de canalisations d'eau ?

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir cela avec les budgets Eau, qui sont des budgets annexes.

M. Guy LEFRAND

C'est un budget annexe.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir cela après, M. Levert.

En matière d'investissement, notre objectif est aussi de continuer à accroître les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir. En 2017, ainsi que M. Groizeleau le rappelait tout à l'heure, il a été accordé 2 M€ de fonds de concours, enveloppe maximum, pour la première fois. Aujourd'hui, je vous rappelle que c'est un seuil et que, comme nous le verrons en fin de séance, nous arrivons quasiment à utiliser cette somme en totalité.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez le dire.

Nous allons voir tout à l'heure avec le vote des fonds de concours que, sur 2 M€, il reste exactement en cette fin d'année 1 360 € non dépensés. Et si une commune n'avait pas renoncé à un projet, il ne serait resté que 300 € sur 2 M€. C'est vous dire la bonne gestion par nos élus et nos services.

M. Sylvain BOREGGIO

En 2017, un règlement avait été adopté, en concertation avec les communes membres, dans le but d'assouplir les conditions d'attribution de ces fonds de concours et surtout de garantir, non pas une relative équité, mais une véritable équité entre les communes. Nous essayons d'y veiller et je pense que cela marche bien. Depuis 2018, EPN a voté 2 M€, devenu un minimum garanti puisque, pendant quelques années, M. le Président avait accepté un abondement de 400 K€ tant il y avait de demandes de la part des communes en matière d'investissement. Cette année, nous sommes parvenus à tenir les 2 M€. Pour 2022, nous continuons à inscrire au budget 2 M€ de fonds de concours. Pour rappel, très peu d'EPCI proposent ce type d'aide aux communes. Croyez-moi, c'est un gros avantage pour nos communes. J'insiste lourdement là-dessus car je fais partie des communes qui en bénéficient, de temps en temps. Nous allons regarder ensuite le Contrat de territoire 2017/2021 qui est prolongé d'une année, jusqu'en 2022. Les montants restent les mêmes : l'enveloppe est toujours de 244 M€ d'investissements, dont 30,5 M€ de financements par la Région et 23 M€ financés par le Département. Le petit tableau en dessous vous présente la répartition, une répartition qui n'évolue pas puisque nous prolongeons d'une année ce Contrat de territoire. Ensuite, il nous a semblé intéressant de vous présenter ce tableau, ce que nous n'avions pas fait les années précédentes; il s'agit d'une nouveauté. Il représente les dépenses d'équipement brut par rapport à la population. Nous sommes en train de regarder ce qui est fait depuis 2014 et vous voyez la croissance et la vraie volonté de notre établissement à réaliser des dépenses d'équipement importantes. La dernière colonne est intéressante dans la mesure où elle nous donne la moyenne nationale, laquelle se situe à 101 € par habitant alors qu'EPN se situe à 264 € par habitant. Vous voyez donc la volonté d'investissement de notre EPCI.

M. Guy LEFRAND

C'est bien de le rappeler.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est un simple rappel.

M. Guy LEFRAND

Pour le plaisir.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour le plaisir.

J'en viens maintenant à la synthèse de la dette consolidée, que nous évoquions tout à l'heure. Ce qui est écrit en haut en rouge, c'est que la dette d'EPN est enfin saine à 100%, il n'y a plus d'emprunt toxique. En 2022, cette dette s'élèvera à 186 943 194,95 €. Son taux moyen est de 1,76% et sa durée de vie moyenne de 8,76 années. Vient ensuite un petit camembert qui présente les différents prêteurs de notre dette. Il y a quelques gros prêteurs et quelques autres un peu moindres, mais on retrouve tous ceux que vous pouvez connaître et qui sont sur la place actuellement. Il n'y a rien à dire là-dessus. Nous arrivons maintenant à nos budgets annexes, et notamment au budget de l'eau.

M. Guy LEFRAND

C'est là que nous allons parler des réseaux.

M. Sylvain BOREGGIO

Je rappelle qu'un budget annexe doit s'auto-suffire. Sur la partie fonctionnement du budget de l'eau, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,6% entre le BP 2021 et le BP 2022.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +1,7% entre les deux BP. Par conséquent, l'autofinancement brut passe de 3,132 M€ à 3,096 M€. L'autofinancement net passe de 966 K€ à 1 M€. Le remboursement du capital passe de 2,166 M€ à 2,095 M€. Du côté des investissements, l'emprunt d'équilibre passe de 2,39 M€ à 4,098 M€, soit une évolution de +71,5%, mais cela variera aussi en fonction des travaux qui seront réalisés et du Compte administratif. Concernant le budget de l'assainissement collectif, les dépenses de fonctionnement augmentent de +0,9%.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -1,5%.

L'autofinancement brut passe de 3,673 M€ à 3,455 M€.

L'autofinancement net passe de 560 K€ à 405 K€.

Le remboursement du capital passe de 3,113 M€ à 3,05 M€.

Sur la partie investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 3,28 M€ à 5,781 M€ en raison de l'évolution des dépenses d'équipement qui passent, quant à elles, de 5,353 M€ à 8,729 M€.

M. Guy LEFRAND

Et pour répondre à la question de M. Levert...

M. Sylvain BOREGGIO

Des investissements vont être faits. Alain Nogarède pourra en parler. Et encore, il a fallu freiner M. Nogarède car il était parti pour en faire beaucoup plus. Je pense qu'il nous prépare quelques belles années en matière d'investissement, tant la tâche est rude et tant il y a de choses à faire.

M. Bruno GROIZELEAU

M. Nogarède va être obligé de nous faire un PPI.

M. Guy LEFRAND

Attention, vous avez réveillé la bête. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

S'agissant de votre commune, M. Levert, n'aviez-vous pas une question précise ?

M. Guy LEFRAND

Mousseaux-Neuville.

M. Alain NOGARÈDE

Allez-y.

M. Guy LEFRAND

Attendez, je ne peux pas ouvrir plusieurs micros en même temps.

M. Cédric LEVERT

Nous avons un nombre de mètres linéaires de canalisations de très ancienne génération qui partent d'un château d'eau et alimentent différents hameaux, ce qui finalement nous a empêché de mettre aux normes notre défense incendie du point de vue du débit. Si nous avons augmenté les débits au pied du château d'eau, nous aurions dû casser toutes les canalisations. Donc, je me demandais s'il y avait un programme d'investissement particulier pour toutes les communes, car cela représente des dizaines et des dizaines de millions d'euros. L'idée était de voir s'il y avait un plan. Je n'étais pas allé au bout du book; c'est très clair.

M. Guy LEFRAND

Cela ne vous empêche pas d'échanger. Malheureusement, ce n'est pas uniquement lié à Mousseaux-Neuville.

M. Cédric LEVERT

Non, non.

M. Alain NOGARÈDE

Alors, il y a deux choses : la responsabilité d'EPN est de fournir de l'eau potable et de qualité au robinet; la responsabilité des maires des communes est d'assurer la défense incendie. Quand nous pouvons augmenter la puissance et la pression, nous le faisons pour vous aider. C'est une question d'intelligence, si vous voulez. À partir du moment où nous intervenons, si nous pouvons augmenter le diamètre du tuyau, nous le faisons. Nous l'avons fait sur d'autres communes : nous sommes allés à Saint-Luc, où il y a un projet, à Mesnil-sur-Estrée, où nous avons un projet. Ce que je peux déjà vous proposer, c'est que nous nous rencontrions avec les services et que nous regardions la question que vous nous posez sur le linéaire des tuyaux. Vous avez fait le linéaire, prenez le total et multipliez par 300 euros le mètre linéaire et voyez ce que cela fait comme coût. C'est de cet ordre-là, vous voyez. Ce que je vous propose est de prendre rendez-vous avec nous, de nous rencontrer pour étudier votre dossier particulier.

M. Cédric LEVERT

Je prends acte.

M. Alain NOGARÈDE

Comme nous le faisons pour tout le monde. Vous n'êtes pas prioritaire mais nous vous aimons bien.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Allez, nous reprenons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous reprenons. Dans la continuité des budgets annexes, nous allons regarder cette fois le budget Mobilités. Sur la partie fonctionnement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de + 7,4%, passant de 15,152 M€ à 16,275 M€, ce qui est uniquement lié au transfert de la Région vers EPN des transports scolaires. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 7%, passant de 16,928 M€ à 18,121 M€, pour les mêmes raisons.

L'autofinancement brut passe de 1,776 M€ à 1,845 M€.

L'autofinancement net passe de 1,193 M€ à 1,365 M€.

Le remboursement du capital passe de 583 K€ à 480 K€.

Sur la partie investissement, les dépenses d'équipement passent de 3,5 M€ à 2,6 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 1,7 M€ à 502 K€, soit -70 %.

La subvention d'équilibre passe de 666 K€ au BP 2021 à 831 K€ au BP 2022.

Vient ensuite une présentation des zones d'activités pour le BP 2022. Nous n'allons pas toutes les détailler ; vous les avez sous les yeux.

Nous pouvons voir que nous avons un sous-total Budgets Zones qui s'élève à plus de 4 M€. Tout cela évolue chaque année en fonction de ce qui s'y fait en matière d'investissements ou en matière de fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Concernant les zones, je dirai que nous restons, avec Stéphanie Auger et ses services, très pessimistes, ce qui est normal. En effet, au moment du budget, il faut être sûr d'une vente ; nous inscrivons vraiment ce qui est sûr. Nous pouvons espérer que ces chiffres-là évoluent dans le bon sens et que nous allons commercialiser un petit peu plus que ce que nous avons inscrit. Voilà ce que nous pouvons dire sur les zones, puisqu'aujourd'hui, sur le budget des zones, nous sommes toujours déficitaires d'environ 18 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ajouterai en aparté qu'aucun chiffre n'est inscrit pour le Long Buisson 3. Nous l'avons vu en début de conseil, cela tient au transfert auprès de la SHEMA, c'est pour cela que ce n'est pas aujourd'hui dans nos budgets annexes.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Sylvain BOREGGIO

Voilà pour ce rapport d'orientation budgétaire, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir, M. le Président. Merci aux vice-présidents Groizeleau et Boreggio pour ce rapport. Bonsoir, mes chers collègues. Le débat d'orientation budgétaire est toujours un moment important, un moment de bravoure. Il nous permet de regarder la réalité des finances de notre collectivité en se basant sur les chiffres, en prenant un peu de recul et en observant nos marges de manœuvre. J'ai deux remarques générales qui me viennent à l'esprit à la lecture du rapport complet que vous avez présenté. La première est que la situation économique d'ensemble du pays après deux années d'une crise qui est majeure est plutôt bonne. Vous citez vous-même de nombreux indicateurs économiques dans les trente premières pages de votre rapport d'orientation budgétaire, et ces indicateurs, je pense, doivent nous réjouir car ils soulignent que notre pays, dans une alliance entre les collectivités locales et l'État, quoi que l'on puisse entendre ici ou là, a tenu et qu'il s'en sort plutôt bien et que les effets de ces actions économiques rejaillissent sur notre collectivité : près de 7% de croissance à la fin de l'année, du jamais vu depuis 60 ans; un taux de chômage en net recul, et qui devrait retrouver son niveau d'avant la crise de 2008 alors que nous venons de vivre une déflagration sanitaire et économique sans précédent; un tissu économique qui a tenu; des collectivités locales qui ont été soutenues, au travers notamment d'une stabilité des dotations globales depuis 2017 et au travers de différents dispositifs d'accompagnement à l'investissement dont notre Agglomération a bénéficié et dont elle continuera à bénéficier à l'avenir. Alors, certains estiment, dans un langage un peu fleuri, que cela revient à « cramer la caisse ». Une autre manière de le dire, plus positive, est de considérer que cet interventionnisme a permis de préserver nos capacités de rebond. Une explosion du chômage, une disparition de nos entreprises, une absence de soutien aux collectivités locales auraient eu des conséquences beaucoup plus désastreuses pour notre Agglomération, en particulier, et autrement plus coûteuses pour les décennies à venir. Alors, la deuxième remarque à la lecture de ce rapport, et vous verrez que je suis objectif, est que notre architecture de financement des collectivités locales, ainsi que nous le voyons dans les trente premières pages, est devenue une sorte de monstre de complexité et que cela ne permet pas la visibilité nécessaire sur les financements destinés à telle ou telle commune, à tel ou tel EPCI. C'est d'ailleurs très prégnant lors de nos échanges en commission, puisque nous avons longuement débattu de ce point, sur la compréhension des mécanismes, de leur réforme. On est arrivé à un tel niveau de complexité dans notre pays que, même quand on veut le simplifier et que l'on fait une réforme pour le simplifier, c'est une complexité additionnelle et ce sont toujours plus d'incertitudes pour les décideurs locaux. Il faut avoir le courage de le dire, le courage de prendre ce problème à bras-le-corps pour les maires et les élus locaux, afin qu'ils puissent travailler plus sereinement. Et c'est un sujet qui est encore largement devant nous. Alors, si nous regardons les chiffres de notre collectivité, j'aurais tendance à résumer la situation en disant que, sur le plan du fonctionnement, l'augmentation des recettes fiscales de plus de 3% et des dotations et subventions de près de 8% nous aide à couvrir la hausse de nos dépenses de fonctionnement. Cela nous permet d'espérer une hausse de notre épargne brute et de notre épargne nette après remboursement du capital pour 2022. Un point, mais Bruno Groizeleau l'a souligné : la reprise du SICOSSE perturbe un peu ces équilibres de fonctionnement, avec notamment la reprise des charges de personnel à hauteur de 600 K€ pour 13 agents, ce qui fait un peu plus de 46 K€ en moyenne.

Sur le plan des investissements, c'est une équation un peu plus compliquée, qui se traduit notamment par des niveaux d'emprunts d'équilibre en forte hausse par rapport au budget 2021 : 24 M€ seraient nécessaires sur le budget principal avant la prise en compte du résultat définitif de 2021 et un peu plus de 36 M€ d'emprunts d'équilibre sur la vision consolidée du budget. C'est une équation qui se tend au fil de l'augmentation de notre endettement, qui, je le rappelle, a grossi de plus de 21% au cours des deux dernières années pour atteindre 190 M€ en consolidé en 2021. Cela a conduit à une augmentation sensible de nos sorties de trésorerie liées au remboursement du capital de cette dette, à hauteur de 8,4 M€ cette année, soit une hausse de 1,4 M€. Et au détour de ce point sur le remboursement du capital, je comprends que l'indemnité de sortie de notre emprunt structuré n'a pas été considérée comme une charge financière mais comme un coût capitalisé. Ce qui rend l'équation des investissements budgétaires délicates, et là je parle notamment pour les élus que nous sommes, c'est que les investissements à venir sont encore colossaux ; ils ont été votés pour plusieurs dizaines de millions d'euros en début de mandature et ils sont encore à venir, à planifier. Sur ce plan, nous n'avons pas de visibilité quant au phasage de ces investissements, ni quant à l'évolution des montages financiers mis en place pour porter le cofinancement de ces investissements avec d'autres institutions. Nous avons eu très peu d'informations sur le bouclage du financement de l'IFSI, par exemple, qui est amené à évoluer, et assez peu d'informations sur les retards à l'allumage du projet de centre aquatique, ce qui va conduire à des décalages de mise en œuvre de ces investissements. Ce serait intéressant de pouvoir partager sur ces éléments. Si avant la mise au vote du budget, lors du prochain conseil, nous pouvions obtenir a minima un phasage prévisionnel des investissements sur les principaux projets (Saint-Louis, le centre aquatique, le Conservatoire, l'IFSI, les friches industrielles) portés par EPN et s'il était possible de le compléter par un phasage sur les budgets annexes, notamment sur les investissements dont vous nous annoncez qu'ils seront très significatifs à l'avenir sur les sujets de l'eau et de l'assainissement, cela pourrait nous éclairer avant le vote. Je vous remercie beaucoup pour ces éclairages que vous pourrez nous apporter.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'ai eu peur en début d'intervention, j'ai cru que nous allions devoir intégrer cette soirée dans les frais de campagne du candidat Macron. Heureusement, vous vous êtes recentré ensuite sur des choses plus locales.

Bruno Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour répondre à M. Rouger, nous avons effectué un PPI en avril 2021, avec tous ces grands projets. Malheureusement, j'ai eu quelques turbulences qui m'ont empêché de le finaliser et de le présenter en commission des finances ainsi qu'en Conférence des Maires, mais ce PPI existe, tous les grands projets sont phasés. Nous avons fait ce PPI en régie, nous avons fait un séminaire avec le Bureau communautaire pour présenter tous ces projets, nous mettre d'accord sur le phasage de tous ces différents projets, en décaler quelques-uns, diminuer certaines enveloppes. Et je m'engage, si ma santé me le permet, à vous le présenter avant le vote du budget.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Groizeleau. M. Rouger. N'avez-vous appuyé ?

M. Guillaume ROUGER

Je voulais remercier Bruno Groizeleau, si nous pouvons avoir cette discussion. Je sais que vos problèmes de santé n'ont pas permis que nous puissions aller au bout de cet exercice jusqu'à présent. Merci à vous.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres interventions dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire ? Je n'en vois pas. Je me permets de remercier, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, Bruno Groizeleau pour sa disponibilité malgré ses difficultés de santé, Sylvain Boreggio, qui supplée d'excellente manière notre ami Bruno, et l'ensemble des services qui vous ont permis d'avoir accès à ce rapport d'orientation budgétaire particulièrement clair, précis et synthétique.

M. Bruno GROIZELEAU

J'en profite pour remercier Sylvain Boreggio et Guy Dossang qui m'aident dans ma fonction. Je conclurai en disant qu'au sein du Bureau communautaire, nous avons vraiment un bel esprit d'équipe.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'est vrai.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est normal.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 présenté.*

43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN – Convention Ville d'Évreux/EPN

M. Guy LEFRAND

Nous passons à la délibération suivante, mais nous continuons avec le même binôme. Il s'agit de la possibilité pour les agents d'EPN d'utiliser le restaurant administratif de la Ville d'Évreux. Vous le savez, c'était une demande récurrente depuis des années et des années. Les conditions de restauration de nos agents étaient catastrophiques. Nous avons donc réalisé ce restaurant administratif qui permet aux agents de déjeuner dans des conditions bien plus sérieuses et bien plus respectueuses.

M. Sylvain BOREGGIO

Il vous est proposé de reconduire la convention de 2018, qui prend fin cette année, à partir du 2 janvier, dans les mêmes conditions que précédemment :

- accueil des agents d'EPN, au même tarif,
- EPN supportera la quote-part qui lui revient par rapport aux coûts de production de ces repas.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Évreux par les agents d'Évreux Portes de Normandie, et à la participation financière d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir.*

44 - Tarifs communautaires – Revalorisation à compter du 1er janvier 2022

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à la revalorisation des tarifs communautaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour l'année 2022, il est proposé de revaloriser les tarifs communautaires à hauteur de 2% et d'intégrer trois nouveaux tarifs : celui des gymnases de l'ex SICOSSE, ceux de l'aire de camping-cars d'Évreux et de Saint-André-de-l'Eure, que nous avons évoqués tout à l'heure, avec l'harmonisation à 10 €, et ceux de l'aire des Gens du Voyage, qui intégreront une tarification pour la fréquentation de cette aire mais aussi pour toutes les dégradations éventuelles et les coûts de réparation qui pourraient leur être imposés, si nous y parvenions. Un seul tarif est revu à la baisse, si vous l'acceptez : les accès aux piscines. Suite à la crise sanitaire, nous avons malheureusement constaté que la reprise de la fréquentation est difficile. Nous ne retrouvons pas les taux de fréquentation habituels, donc nous vous proposons de donner un tout petit coup de pouce aux piscines, il n'est pas exceptionnel, mais il s'agit simplement de tenter de favoriser l'accès à ces piscines et au savoir nager pour tous, en faisant passer le tarif des entrées des enfants de 3 à 18 ans de 3,30 € à 3,20 € et le tarif adulte de 4,20 € à 3,90 €. Voilà, M. le Président, pour les tarifs communautaires.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau, avez-vous des remarques ?

M. Bruno GROIZELEAU

Aucune remarque.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques, des observations ? Les tarifs augmentent donc de 2%, sauf quand ça baisse.

M. Sylvain BOREGGIO

Sauf quand ça baisse.

M. Guy LEFRAND

On ne peut pas faire plus simple. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Une précision : j'ai oublié de dire que les baisses des tarifs de piscine adultes et enfants sont uniquement pour les communes d'EPN, et non pour les communes hors EPN, ce qui est normal.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** les tarifs communautaires ci-après applicables à compter du 1^{er} janvier 2022:

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux
- Tarifs d'intervention du service Eau potable
- Tarifs d'intervention du service Assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service Assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et Entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés du Musée des Instruments à Vent de La Couture- Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome
- Gymnases de l'ex SICOSSE
- Aires de camping-car d'Évreux et de Saint-André-de-l'Eure
- Aire d'accueil des gens du voyage.

45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous l'avons vu tout à l'heure, il s'agit de la prolongation du Contrat de territoire, qui va être reconduit d'une année supplémentaire. Il vous est demandé d'accepter cette prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'un an et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu beaucoup de retards, notamment du fait de la crise du Covid, ce qui fait que beaucoup d'investissements n'ont pas été réalisés. La Région, à la demande de beaucoup de communes et d'EPCI, a proposé de prolonger le Contrat qui devait se terminer en 2021 jusqu'à fin 2022. L'année 2022 va par ailleurs nous permettre de préparer le Contrat de territoire 2022-2027. Cela va nous donner l'occasion de nous revoir et de revoir aussi les projets des communes qui pourraient être intégrés dans ce Contrat de territoire. C'est un débat que nous aurons en début d'année 2022. Il va falloir que nous nous préparions à demander beaucoup d'argent à la Région et au Département.

Y a-t-il des oppositions ? De toute façon nous avons intérêt à le valider sinon nous sommes coincés. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** la prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers et tous documents éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions prévues pour les actions inscrites au contrat 2017-2022 et à **SIGNER** les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

46 - Contrat de territoire 2017-2022 Marcilly-la-Campagne – Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

M. Guy LEFRAND

Justement, dans le cadre de ce Contrat de territoire, nous avons la construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique à Marcilly-la-Campagne.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il s'agit d'un projet important puisqu'il s'élève à 619 852 € HT. Il permettra également aux enfants de Moisville de bénéficier de cette structure d'accueil.

Le plan de financement vous est donné : l'État finance à hauteur de 40%, le Département de l'Eure à hauteur de 22%, EPN à hauteur de 13%, et le montant à la charge de la commune est de 25%.

Voilà un beau projet qui entre dans ce Contrat de territoire.

M. Guy LEFRAND

Je suppose que Marcilly-la-Campagne est d'accord. Il n'y a pas d'opposition de Jean-Paul Hérouard. C'est parfait. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 81 351 €, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour son opération de construction de la garderie périscolaire et d'un local technique de son école primaire conformément au plan de financement ci-dessous :

État - DSIL	247 940,80 (40 %)
Département de l'Eure	136 794,00 (22 %)
Évreux Portes de Normandie	81 351,00 (13 %)
Montant à la charge de la commune	153 766,20 (25 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

47 - Contrat de Relance et de Transition écologique 2021-2026

M. Guy LEFRAND

Nous poursuivons avec le fameux CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026.

Le CRTE, qui est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leurs projets de relance et de transition écologique, vise essentiellement à faciliter la cohérence, la transversalité, l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires. La communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie souhaite signer ce Contrat de Relance et de Transition Écologique, si vous êtes d'accord bien sûr. Ce CRTE peut intégrer un grand nombre de projets, notamment tout ce qui concerne la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'emploi, le développement économique, les mobilités mais aussi tout un aspect énergétique, avec l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des terres. On a également des axes tournés vers l'éducation, la culture, l'accès aux services publics, la santé – qui nous est chère –, l'alimentation durable et l'aménagement numérique. Un grand nombre de choses peuvent donc se faire. Je rappelle que ce contrat est conclu pour une période de six années et qu'il associe bon nombre d'autres partenaires tels que la Région, le Département, l'ADEME, etc. ainsi éventuellement que les chambres consulaires si elles le souhaitent. Ce contrat se faisant au sein du territoire de l'Agglomération EPN, il est porté par EPN pour certains axes, mais chaque commune participe évidemment à ce contrat, à hauteur des engagements qu'elle pourrait faire. Si une commune avait un projet pouvant entrer dans les axes fixés, elle pourrait bien sûr le présenter et intégrer le CRTE par avenant. Ce que nous pouvons dire également, c'est qu'EPN a ciblé quelques axes qui lui semblaient prioritaires :

- habiter dans l'agglomération Évreux Portes de Normandie,
- un cadre de vie durable,
- le déploiement de projets structurants,
- un positionnement économique conforté,
- le développement des mobilités durables.

Voilà les cinq grandes thématiques que se fixe EPN à travers ce CRTE. Nous avons tout de même un petit regret quant à ce contrat : nous avons travaillé dessus dès le début de l'année avec les services de l'État, mais nous avons eu un silence radio pendant plus de six mois. Ils se sont réveillés à la veille des vacances d'été pour nous dire qu'il fallait accélérer le rythme et que tout devait être signé le 22 décembre au plus tard. Et là, je vais de nouveau saluer les services, et notamment les services d'Annie CROZET, qui ont travaillé d'arrache-pied jusqu'à hier pratiquement pour pouvoir mener à bien tout ce travail. C'est bien d'annoncer des gros projets, mais derrière cela, il y a quand même un gros travail administratif et de préparation, qui a été lourd et qui s'est fait un peu dans la précipitation. Nous l'avons montré très rapidement en Conférences des Maires, ce dont je tiens à m'excuser ; nous aurions préféré le faire avant mais, malheureusement, nous n'avions pas les éléments pour pouvoir le faire. Aujourd'hui, nous en sommes donc à ce stade où il faut valider ou non cette inscription au CRTE.

Je préférerais que ce soit oui car cela va dans le bon sens et que l'État nous accordera derrière des accompagnements financiers. À l'inverse, à mon avis, si nous n'entrons pas dans ce CRTE, nous n'aurions plus les avantages financiers que nous pourrions avoir. Nous avons donc tout intérêt à y figurer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, M. Rouger.

Mme Isabelle COLLIN

Non, c'est Mme Collin.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Il n'y a pas de souci.

M. le Président, M. Boreggio, j'ai parlé de ce CRTE dans cette assemblée au début de l'année 2021. Il n'apparaît donc que ce soir sous forme de délibération, puisque nous n'avons eu le contrat que très dernièrement sur la plateforme. J'ai vu passer dans la presse la signature de CRTE à l'échelle du département depuis quelques mois, certains avant les vacances d'été. Je crains que notre intercommunalité soit dans les dernières à rendre sa copie. Ce CRTE, comme indiqué dans la délibération, est un outil facilitateur pour survivre aux appels à projets, aux appels à manifestations d'intérêt, au Contrat de territoire qui demandent beaucoup d'ingénierie et beaucoup de temps. Comme indiqué toujours dans la délibération, cela permettra à l'État de recenser les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs (agences, chambres, etc.). Il s'agit donc de donner de la lisibilité aux futurs financeurs, de repérer les projets qui doivent sortir et de compléter les financements. C'est pour cela que les CRTE sont aussi ouverts aux communes, étant donné que c'est bien elles qui ont des difficultés à compléter les fameux dossiers de demandes de subventions. Comme indiqué lors de la commission, seules 5 communes sur 74 et le CCAS sont ciblés dans ce CRTE. Sur plus de 230 millions d'euros de la maquette financière de ce CRTE, environ 152 sont versés pour les communes, dont 130 sur 152 sont versés à Évreux. Étant ébroïcienne, je suis donc satisfaite que notre commune soit aussi bien repérée dans le CRTE. En tant qu'élue de notre Agglomération, je me pose des questions sur le peu de retour de projets communaux. Où sont-ils ? Alors oui, les communes pourront être rajoutées au fil de l'eau sur la durée du CRTE, mais lorsque l'on remet sa copie aussi tardivement, on espère qu'elle puisse être complète. En cette période complexe économiquement, il semble que le proverbe « Il ne faut jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même » était primordial pour protéger l'ensemble des investissements de notre Agglomération et surtout ceux de nos communes. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme Collin. M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Mes chers collègues, j'ai une petite question à poser sur ce contrat, notamment concernant les thématiques. La cinquième thématique a trait au développement des mobilités durables. Or, sur notre territoire communautaire, nous avons une des stations multi-énergies les plus performantes du département. Je souhaitais savoir si, dans ce contrat, nous pouvions inscrire l'achat de véhicules à faible émission de carbone pour essayer d'obtenir des subventionnements à la fois de l'Europe, qui essaie d'encourager ce genre d'énergies nouvelles pour les véhicules, et de la Région. Merci.

M. Guy LEFRAND

Cela existe déjà, notamment pour l'achat de véhicules électriques. Je parle sous le contrôle de mes vice-présidents. Cela existe déjà et il y a déjà largement de subventions que ce soit au niveau de la Région ou de l'Europe. Et il me semble que l'ADEME finance également ces achats. Donc cela existe déjà. Cela me permet de revenir un instant sur le CRTE. Je serai évidemment un peu plus mesuré dans mes paroles et dans mon enthousiasme que Mme Collin. Qu'est-ce que le CRTE ? C'est la découverte par l'État, plusieurs années après, des contrats de territoire que nous avons avec le Département et la Région et qui nous permettent d'avoir une vision d'ensemble de nos projets et des modes de financement. Pendant des années, l'État a travaillé sur des appels à projets. Un jour, on nous proposait un appel à projets sur l'énergie, un autre jour sur la mobilité, et nous avions quinze jours, trois semaines ou un mois pour y répondre. L'État a enfin compris comment il faut travailler, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cela a demandé un travail énorme. Et non, Mme Collin, les services de l'Agglomération ne sont pas restés à rien faire pendant des mois : nous avons travaillé d'arrache-pied. J'en profite pour remercier les services, et je les remercie d'autant plus qu'il y a quelques jours, alors que nous devions avoir un comité de pilotage pour ce CRTE, certains de nos agents ont travaillé jusqu'à près de minuit pour répondre aux exigences quotidiennes des services de la Préfecture.

Ces mêmes services, la veille de cette réunion, nous ont dit que notre travail ne valait rien et qu'ils annulaient tout. J'ai vu des agents pleurer. Je le dis parce qu'on ne peut pas accepter ce genre de choses. Ce n'est donc pas quelque chose de merveilleux, quelque chose d'extraordinaire ; c'est quelque chose qui a demandé un travail énorme à nos services simplement pour que ce que nous faisons d'ores et déjà rentre dans les cases de l'État. Le CRTE, ce n'est pas de l'argent tombé du ciel. Pour le coup, ce n'est plus l'esprit de Noël. Cela va être très clair et cela a encore été dit il y a quelques jours par la Préfecture : si vous ne signez pas le CRTE, vous n'aurez, par exemple, plus droit à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le CRTE, ce n'est donc pas pour avoir de l'argent en plus, c'est pour éviter d'avoir de l'argent en moins. Je le dis très clairement. Aujourd'hui, c'est comme ça que cela se passe. Il y aura sûrement quelques subsides supplémentaires fléchés vers ce CRTE, je l'espère, mais je vous le dis très clairement, on nous a demandé un travail énorme simplement pour rentrer dans les clous afin de pouvoir continuer à bénéficier de subventions et de financements qui existent déjà. L'exemple de la DSIL en est un exemple flagrant. Donc, nous devons signer le CRTE surtout pour éviter de perdre des financements qui existent déjà. Cela relativise un petit peu les choses. M. Groizeleau, voulez-vous intervenir ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, non. Vous avez tout résumé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour répondre aux questions sur les communes, aujourd'hui nous signons la première partie du CRTE et, comme nous l'avons dit en Conférence des Maires, je le répète, les communes seront associées, de manière à ce que chacun de vos projets respectifs puisse intégrer ce CRTE, bien évidemment. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Écologique, incluant le contrat, les fiches actions et la maquette financière ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et ses éventuels avenants ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser les plans de financement des opérations d'investissement ou de fonctionnement afférents au contrat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce contrat telles que les conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants tout au long de la durée de validité du CRTE.

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Vient la dernière délibération du dernier Conseil communautaire de l'année. Voulez-vous que je la fasse, M. Boreggio ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est cadeau, c'est Noël.

M. Guy LEFRAND

C'est Noël mais je n'ai pas encore une tête de Père Noël. Nous vous proposons l'attribution de 68 fonds de concours, représentant un montant total de 373 465,55 €. Je vous ferai grâce de citer l'ensemble des communes qui vont en bénéficier. Par ordre alphabétique, cela commence par Acon et cela finit par Serez. Je vous propose de préparer Noël en beauté et de voter ces fonds de concours. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 210,73 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Acon** pour l'acquisition d'une tondeuse,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 500,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour la signalisation, les plaques et numéros de rue,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition d'un PC portable pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 350,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la mise en place de signalisation verticale sur la RD129 et RD55 (refus Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 534,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de matériel technique,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 421,23 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'équipement numérique de l'école élémentaire (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 47 096,90 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la réhabilitation de la salle paroissiale en salle des associations (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 869,94 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'isolation et la réfection de la salle du conseil et du bureau du maire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 326,63 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour le remplacement du chauffe-eau de la salle communale,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 461,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour les travaux de branchements neufs en eau potable pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 255 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un terminal de paiement électronique,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 13 556,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Épieds pour la création d'un parking,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 18 960,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'acquisition d'un tracteur,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 19 721 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour les travaux de sécurisation du 44 rue Henri Monduit,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 35 521,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'installation de modulaires – club house tennis Saint Michel,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 780,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la réfection de la toiture du garage du logement communal,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 515,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de mobilier urbain,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 169,70 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation de la cour de l'école (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 617,38 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le remplacement de huit fenêtres sur un bâtiment scolaire (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la fourniture et la pose d'un abribus (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 087,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un broyeur (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 6 304,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour les travaux de restauration de l'église et du cimetière (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 370,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la fourniture et la pose d'un abri pour la garderie (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 30 996,95 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux du groupe scolaire – Programme année 2021 (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la mise en place d'un radar pédagogique (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 11 972,71 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour la restauration de la mairie (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 789 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition d'un défibrillateur,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 834,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour la restauration des portails des cimetières de Quessigny et Garencières,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 450 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création d'un aménagement de sécurité (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 267 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD59 (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement de sécurité rue de la Mairie (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 295 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le congélateur de la cantine scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 283,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement de la porte de la mairie (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 886 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'aménagement de sécurité rue de Coudres (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 540 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 775 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement d'un poteau incendie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 851,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection d'un chemin de randonnée,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 138,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour les travaux d'enrobé place de l'église,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 342,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le marquage de places de stationnement,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 867 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'installation de deux Velux sur la toiture de la mairie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 615 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition d'extincteurs,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 516 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la rénovation des menuiseries de l'école (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 498,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'acquisition de mobilier pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 9 430,77 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'installation de 3 poteaux et 2 réserves incendie (financement État et Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 488,30 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'isolation acoustique de la salle de restauration scolaire (financement État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 427,35 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour les ralentisseurs rue du Parc et route de la Houssaye (financement Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 220,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour le chemin d'accès au logement communal,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 475,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une tranchée pour arrosage,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 447 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour le remplacement de la porte d'entrée primaire du groupe scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 11 092,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une allée piétonne Mairie-Escale-Kiosque,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 201,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de matériel scolaire,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour le remplacement d'un poteau incendie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 18 335 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'aménagement du terrain de sports (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 14 701,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour le curage des mares (refus État),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour la réfection extérieure de la mairie,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 22 311,73 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour la réfection de charpentes et toitures de bâtiments communaux (financement État, refus Département),

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 28 994,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement de l'aire de jeux du vert village,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement du Point Information Jeunesse,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 689,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de matériel sportif,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 079,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 292,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école Leforestier,

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 631,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de deux bureaux pour la mairie,
DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 302,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de bornes de vélo,
DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition d'un aspirateur à chenilles,
DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 020 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la défense incendie (financement État et Département),
ANNULE, suite à une erreur administrative, le versement d'un fonds de concours de 725,62 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de **Croth** et **DÉCIDER** le versement d'un fonds de concours de 870,75 € à la commune de **Croth** pour l'acquisition d'une caméra thermique et de 3 bornes distributrices de gel hydro-alcoolique,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 540 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de **Courdemanche** pour la réalisation d'un site internet, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 954,50 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de **Grossoeuvre** pour le déplacement de la structure de jeux de la mairie vers l'école, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 784,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de **Lignerolles** pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 796,50 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de **Prey** pour la mise en accessibilité de l'église, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de **Prey** pour le cheminement piétonnier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
ANNULE le versement d'un fonds de concours de 935,65 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes de l'église, le prestataire initial ne répondant plus à la commande, la commune doit faire appel à un nouvel artisan,
DIMINUE de 1 033,73 €, le fonds de concours initial de 3 100,11 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de **Huest**, pour la réfection du tableau général électrique et le changement de l'éclairage de l'espace gymnase, portant le nouveau montant de fonds de concours à 2 066,38 €, la commune ayant bénéficié d'un accord de financement ultérieur du Département,
DIMINUE de 1 984,94 €, le fonds de concours initial de 2 978,76 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de **Marcilly-la-Campagne**, pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led, portant le nouveau montant de fonds de concours à 993,82 €, la commune ayant bénéficié d'un financement ultérieur du Département,
et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Je vous souhaite un très joyeux Noël et je vous remercie, mes chers amis. Merci, M. Groizeleau.
Pardon, excusez-moi, j'ai failli me faire mal voir. M. Stéphane Simon voulait intervenir.

M. Stéphane SIMON

Je voulais simplement dire merci aux services de l'Agglomération parce qu'au Conseil d'administration du lycée Senghor, le proviseur a été très sensible à l'accueil que lui ont réservé les élus et les services, et tout cela parce que le temps de transport scolaire entre le sud de notre agglomération et le lycée a été nettement amélioré. Les élèves sont contents, donc merci à l'Agglomération d'avoir pris à bras-le-corps ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Vive Noël. Merci. Bravo.

[L'assemblée applaudit.]

La séance est levée à 20h37.